



# Assemblée générale

Distr. générale  
2 avril 2008  
Français  
Original : anglais

## Soixante-deuxième session

Point 151 de l'ordre du jour

### Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

## Budget de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2009

### Rapport du Secrétaire général

## Table des matières

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus . . . . .	4
II. Hypothèses de planification et ressources nécessaires . . . . .	23
III. Analyse des variations . . . . .	28
IV. Décisions que l'Assemblée générale devra prendre . . . . .	32
V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/276 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale, le Comité des commissaires aux comptes et le Bureau des services de contrôle interne. . . . .	33
Annexe	
Organigrammes . . . . .	44
Carte . . . . .	48



## Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2009 (exercice 2008/09), dont le montant s'élève à 198 012 000 dollars.

Ce budget couvre le déploiement de 38 officiers de liaison, 1 565 membres de la police des Nations Unies, dont 500 membres du groupe de police spéciale, 608 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 2 038 agents recrutés sur le plan national, dont 28 administrateurs recrutés sur le plan national, 3 agents des services généraux recrutés à titre temporaire sur le plan international et 1 autre sur le plan national, ainsi que 162 Volontaires des Nations Unies.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice courant du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2009 et l'objectif de la Mission est expliquée dans des tableaux axés sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (composante civile opérationnelle, composante état de droit et composante appui). Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction exécutive et de l'administration, qui sert l'ensemble de la Mission.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence s'il y a lieu aux produits correspondants prévus par la Mission.

### Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses <sup>a</sup> (2006/07)	Montant alloué <sup>a</sup> (2007/08)	Dépenses prévues <sup>a</sup> (2008/09)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	64 172,3	62 083,3	65 011,0	2 927,7	4,7
Personnel civil	121 218,9	125 388,5	110 621,3	(14 767,2)	(11,8)
Dépenses opérationnelles	24 800,8	23 205,0	22 379,7	(825,3)	(3,6)
<b>Montant brut</b>	<b>210 192,0</b>	<b>210 676,8</b>	<b>198 012,0</b>	<b>(12 664,8)</b>	<b>(6,0)</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	16 365,3	17 227,2	15 278,4	1 948,8	(11,3)
<b>Montant net</b>	<b>193 826,7</b>	<b>193 449,6</b>	<b>182 733,6</b>	<b>(10 716,0)</b>	<b>(5,5)</b>
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—	—
<b>Total</b>	<b>210 192,0</b>	<b>210 676,8</b>	<b>198 012,0</b>	<b>(12 664,8)</b>	<b>(6,0)</b>

<sup>a</sup> Compte tenu du transfert des dépenses de personnel temporaire (autre que pour les réunions) de la catégorie des dépenses opérationnelles à celle des dépenses de personnel civil.

**Ressources humaines<sup>a</sup>**

	Officiers de liaison	Contingents	Police des Nations Unies	Unités de police consti- tuées	Personnel recruté sur le plan interna- tional	Personnel recruté sur le plan national <sup>b</sup>	Postes de temporaire <sup>c</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
<b>Direction exécutive et administration</b>									
Effectif approuvé 2007/08	–	–	–	–	18	6	–	2	<b>26</b>
Effectif proposé 2008/09	–	–	–	–	18	6	–	2	<b>26</b>
<b>Composantes</b>									
Composante civile opérationnelle									
Effectif approuvé 2007/08	38	–	–	–	156	191	–	101	<b>486</b>
Effectif proposé 2008/09	38	–	–	–	156	191	–	101	<b>486</b>
<b>État de droit</b>									
Effectif approuvé 2007/08	–	–	1 565	513	194	996	–	36	<b>3 304</b>
Effectif proposé 2008/09	–	–	1 565	500	194	996	–	36	<b>3 291</b>
<b>Appui</b>									
Effectif approuvé 2007/08	–	–	–	–	237	844	4	23	<b>1 108</b>
Effectif proposé 2008/09	–	–	–	–	237	844	4	23	<b>1 108</b>
<b>Total</b>									
Effectif approuvé 2007/08	38	–	1 565	513	605	2 037	4	162	<b>4 924</b>
Effectif proposé 2008/09	38	–	1 565	500	605	2 037	4	162	<b>4 911</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	<b>(13)</b>	–	–	–	–	<b>(13)</b>

<sup>a</sup> Effectif autorisé/proposé le plus élevé.

<sup>b</sup> Comprend tant les administrateurs que les agents des services généraux recrutés sur le plan national.

<sup>c</sup> Postes financés au moyen des crédits ouverts au titre du personnel temporaire.

Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre sont énoncées au chapitre IV du présent rapport.

## I. Mandat et résultats attendus

1. Le mandat de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1244 (1999).

2. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de promouvoir, en attendant un règlement final, la mise en place d'une autonomie substantielle et d'Institutions d'administration autonome au Kosovo.

3. Dans le cadre de cet objectif général, la Mission contribuera à un certain nombre de réalisations au cours de l'exercice biennal, en exécutant les principaux produits décrits dans les tableaux ci-après. Ceux-ci présentent les réalisations et les produits par composante (composante civile opérationnelle, composante état de droit et composante appui).

4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Mission, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs constituant les ressources humaines de la Mission ont été déterminés composante par composante, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction exécutive et de l'administration, qui sert l'ensemble de la Mission.

5. Les prévisions de dépenses figurant dans le présent rapport représentent le minimum nécessaire sur le plan des ressources financières et humaines pour l'exercice 2008/09 par rapport au budget de 2007/08. Si le Conseil de sécurité décidait de modifier de quelque manière le mandat de la Mission, un nouveau projet de budget serait, s'il y a lieu, présenté à l'Assemblée générale.

6. Au cours de l'exercice 2008/09, la Mission continuera d'exercer au Kosovo les pouvoirs exécutifs civils que lui a confiés le Conseil de sécurité. Elle approfondira la mise en œuvre de certains éléments du dispositif de préparation à la transition et au transfert de responsabilités aux institutions qui auront été établies dans le cadre d'un règlement politique. Elle continuera de transférer de nouvelles compétences aux Institutions provisoires d'administration autonome, notamment pour ce qui est des communautés, des retours et des minorités dans le cadre des retours forcés, ainsi que des services de police. Enfin, elle axera son action sur les domaines d'importance critique que sont la sécurité, l'état de droit, l'application des normes, les droits de propriété et l'économie.

7. Pour l'exercice 2008/09, l'effectif de la Mission a été aménagé de manière qu'elle puisse s'acquitter de ses responsabilités d'administration intérimaire au Kosovo tout en poursuivant ses activités de renforcement des capacités des institutions nationales. Le nombre de postes civils inscrits au tableau d'effectifs de la Mission demeure inchangé par rapport à l'exercice 2007/08, soit 2 808 postes, le taux de vacance proposé étant supérieur à celui de cet exercice. Les effectifs du groupe de police spéciale devraient diminuer, passant de 513 à 500, comme convenu aux termes des mémorandums d'accord conclus avec les États qui fournissent les personnels de ce groupe.

8. Le projet de budget de la Mission pour l'exercice 2008/09 fait apparaître une réduction de 6 %, des prévisions de dépenses qui s'explique par l'application d'un

taux de vacance de postes plus élevé que celui retenu pour le calcul des dépenses de personnel de l'exercice 2007/08, ainsi que par le fait qu'il ne sera pas procédé au remplacement ou à l'achat de matériel. Cette diminution des ressources est en partie annulée par l'appréciation de l'euro par rapport au dollar (environ 6,9 % par rapport aux taux de change retenus pour le calcul des prévisions de dépenses de l'exercice 2007/08, fondé sur le taux de change opérationnel moyen des Nations Unies sur 12 mois), qui se traduit par des provisions plus élevées, notamment au titre de l'indemnité de subsistance (missions).

9. Au cours de l'exercice 2008/09, on s'emploiera à améliorer la gestion et à obtenir des gains d'efficacité au moyen du programme d'entretien préventif des installations : il s'agit de procéder par avance à des inspections et des réparations afin de réduire au minimum les remises en état au cours de l'hiver (voir le paragraphe 22 ci-dessous). Par ailleurs, on étendra les pratiques optimales d'entretien des véhicules aux 20 camions lourds du parc automobile, ce qui permettra d'en faire passer la longévité de 10 à 15 ans et d'économiser ainsi les quelque 2,2 millions de dollars qu'aurait coûté leur remplacement.

10. La MINUK est dirigée par le Représentant spécial du Secrétaire général, qui est le plus haut responsable civil international au Kosovo. Il exerce les pouvoirs exécutifs civils qui lui ont été confiés en vertu de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité et du Cadre constitutionnel pour les Institutions provisoires d'administration autonome du Kosovo. Le Représentant spécial adjoint principal l'aide à diriger et administrer la Mission et s'occupe de la coordination des deux pôles de cette dernière, à savoir la création d'institutions [Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)] et le relèvement économique (Union européenne).

11. Avec la création des Ministères de la justice et des affaires intérieures, la Mission s'acquittera de plus en plus de fonctions stratégiques en matière de suivi et d'intervention, mais continuera cependant de traiter, par le biais des juges et procureurs internationaux, les affaires les plus graves concernant des crimes interethniques, la criminalité organisée, la corruption et les crimes de guerre, dans le cadre de l'exercice des pouvoirs exécutifs confiés au Représentant spécial.

12. Le siège de la Mission, situé à Pristina, est appuyé par un bureau régional à Mitrovica et deux bureaux de liaison, l'un à Belgrade et l'autre à Skopje, qui conseillent le Représentant spécial du Secrétaire général sur les questions intéressant le mandat de la MINUK. Ces bureaux assurent la liaison et la coordination avec les autorités gouvernementales, le corps diplomatique, les organisations non gouvernementales, les médias et les représentations des organismes des Nations Unies. Le bureau de Skopje assure en outre la liaison avec les autorités locales et régionales afin de faciliter le transit et la livraison des biens et services destinés à la MINUK. Les deux bureaux de liaison rendent directement compte aux services du Siège de l'ONU, auxquels ils adressent des études de l'évolution de la situation politique dans les pays où ils sont situés.

#### **Direction exécutive et administration**

13. La direction générale et l'administration de la Mission sont assurées par le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général.

Tableau 1  
Ressources humaines : direction exécutive et administration

	Personnel recruté sur le plan international						Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total	
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile	Services généraux					Service de sécurité
<b>Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général/ Représentant spécial adjoint principal</b>											
Effectif approuvé 2007/08	2	1	5	3	–	7	–	18	6	2	26
Effectif proposé 2008/09	2	1	5	3	–	7	–	18	6	2	26
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

<sup>a</sup> Comprend tant les administrateurs que les agents des services généraux recrutés sur le plan national.

### Composante 1 : composante civile opérationnelle

14. Au cours de l'exercice 2008/09, la composante civile opérationnelle continuera de renforcer les capacités des institutions locales afin que celles-ci puissent fonctionner de manière démocratique et autonome afin d'assurer ainsi une vie paisible et normale à tous les habitants du Kosovo. Cette composante englobe toutes les activités de la Mission ayant trait à l'administration intérimaire du Kosovo en partenariat avec les Institutions provisoires d'administration autonome, l'OSCE, l'Union européenne, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies ainsi que les institutions financières internationales. La priorité sera accordée à la mise en place d'institutions démocratiques, responsables, professionnelles et impartiales qui protégeront les droits des minorités, notamment la liberté de circulation et le droit au retour. La Mission œuvrera de plus à l'amélioration des relations avec Belgrade, à l'intensification de la coopération avec les organisations internationales, ainsi qu'à l'intégration régionale et au passage à l'économie de marché.

#### Réalisations escomptées

1.1 Stabilité, efficacité et caractère démocratique des Institutions provisoires d'administration autonome du Kosovo, en faisant respecter les droits communautaires et en assurant la responsabilisation, l'impartialité et le professionnalisme

#### Indicateurs de succès

1.1.1 Les 15 ministères, les 33 municipalités et les 2 institutions centrales qui constituent les Institutions provisoires d'administration autonome respectent strictement les conditions prévues par le Cadre constitutionnel et la législation applicable en ce qui concerne l'utilisation de toutes les langues officielles (en 2006/07; 10 ministères, 15 municipalités et les 2 institutions centrales respectaient ces normes; en 2007/08 : 10 ministères, 15 municipalités et les 2 institutions centrales; en 2008/09 : 15 ministères, 33 municipalités et les 2 institutions centrales).

1.1.2 Les Institutions provisoires d'administration autonome respectent strictement la législation relative à la fonction publique (recrutement, mesures disciplinaires, promotion et transfert, action positive

---

En vue d'assurer l'équilibre des effectifs féminins et masculins ainsi que la représentation des minorités, gestion financière et gestion des achats).

---

### *Produits*

- Examen des lois et circulaires ministérielles et municipales pour assurer le respect, grâce à une intervention directe, s'il le faut, des lois et politiques relatives aux langues officielles
- Participation à 360 réunions d'assemblées municipales, 1 200 réunions de comités municipaux et 1 500 réunions de conseils d'administration pour suivre les progrès réalisés, prêter conseil en vue de promouvoir la bonne gouvernance et le respect des droits de l'homme et des droits des minorités, et intervenir au besoin
- Mise au jour des cas d'ingérence politique dans la fonction publique grâce à la supervision de 15 ministères centraux et de 30 administrations municipales, l'objet étant de promouvoir le respect de la légalité dans la gestion des ressources humaines
- Prestation périodique de conseils au Ministère des administrations locales en vue de préparer les textes de lois devant régir l'administration locale et de planifier la décentralisation et la réforme des collectivités locales
- Prestation périodique de conseils au Ministère de la culture, de la jeunesse et des sports concernant la protection de 44 sites faisant partie du patrimoine culturel, la reconstruction de 35 édifices religieux endommagés lors des événements de mars 2004, ainsi que la préparation d'une loi sur les zones protégées de la communauté serbe au Kosovo
- Élaboration de 4 rapports sur la situation politique à l'intention des Institutions provisoires d'administration autonome et du Conseil de sécurité, portant notamment sur l'application des normes pour le Kosovo
- Formation des membres du Corps de protection du Kosovo en vue d'en améliorer les moyens opérationnels en matière de gestion et d'encadrement ainsi que de recherche et de sauvetage de survivants
- Participation à 1 144 réunions ministérielles, en présence des secrétaires généraux et des conseils de direction des 15 ministères concernés, contacts hebdomadaires avec des ministres, ministres délégués, secrétaires généraux de ministères et directeurs de départements, ainsi qu'avec le Cabinet du Premier Ministre, de manière à garantir le respect du Cadre constitutionnel et de la législation en vigueur
- Mise au point définitive et exécution d'un plan concerté de transfert, aux institutions qui seront créées dans le cadre d'un règlement politique, d'activités autres qu'essentielles en rapport avec les formalités d'établissement et la délivrance de documents de voyage
- Aide à l'organisme chargé d'assurer l'égalité des sexes en vue de l'exécution du Programme du Kosovo pour l'égalité des sexes et sélection de consultants en vue de l'exécution de projets dans six domaines prioritaires (main-d'œuvre et protection sociale, culture et médias, enseignement, intégration des femmes à l'économie, santé, relations entre les sexes et prise de décisions)
- Formation, en collaboration avec le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), l'OSCE, l'Organisme chargé d'assurer l'égalité des sexes et les organisations non gouvernementales féminines, de membres de la société civile locale à l'application des outils de démarginalisation des femmes dans le cadre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, l'objet étant de perfectionner le système d'établissement des rapports
- Révision, amendement et promulgation, selon qu'il convient, de 60 à 80 lois adoptées par l'Assemblée du Kosovo et organisation de 10 à 15 commissions chargées, conformément au Cadre constitutionnel, d'examiner les projets de loi dont l'Assemblée est saisie

- Élaboration et promulgation de 25 instruments juridiques, y compris des dispositions réglementaires de la MINUK (lois), des directives administratives, des décisions exécutives, des prescriptions, des orientations générales, des précisions, des règles et des politiques opérationnelles de mise en œuvre des règlements de la MINUK
- Élaboration de 150 documents (rapports, mémorandums et autres types de correspondance tels que dépêches, lettres et notes) concernant le transfert des pouvoirs des Institutions provisoires d'administration autonome aux institutions qui seront créées dans le cadre d'un règlement politique
- Élaboration, examen et amendements, selon qu'il convient, de 15 accords bilatéraux ou multilatéraux portant sur des subventions, contrats et mémorandums d'accord
- Mise au point définitive et adoption ou amendement, selon le cas, de 300 dispositions réglementaires (lois), 170 directives administratives et 100 décisions exécutives de la MINUK promulguées entre 1999 et 2006 et visant le transfert de compétences aux institutions locales
- Mise au point définitive et adoption de tous les textes juridiques, accords internationaux, contrats, accords relatifs à l'assistance technique et accords financiers conclus depuis 1999 (376 dispositions réglementaires et administratives de la MINUK, notamment les lois de l'Assemblée promulguées par la MINUK, 151 décisions exécutives et plus de 100 mémorandums d'accord, arrangements conclus avec des donateurs et accords internationaux) en vue du transfert sans heurt des pouvoirs de la MINUK aux autorités internationales et gouvernementales qui lui succéderont
- Organisation d'une campagne d'information pour appuyer les activités des Institutions provisoires d'administration autonome en faveur du renforcement des capacités, notamment au moyen de 18 900 brochures et dépliants, 7 500 exemplaires du magazine bimensuel *Focus Kosovo* (soit au total 90 000 exemplaires et 12 éditions), 15 000 exemplaires de la lettre d'information *Danas I Sutra (Aujourd'hui et demain)* (soit au total 180 000 exemplaires et 12 éditions), 463 programmes diffusés à la radio, à la télévision et sur le Web, 15 messages d'intérêt public de 20 secondes chacun diffusé dans le cadre d'émissions télévisées ou sur le Web, 354 podcasts audio, 104 podcasts vidéo, 70 conférences de presse et 205 communiqués de presse, et revues de presse (étude de 356 manchettes matinales, 280 articles de presse et 536 coupures de presse internationale)

---

*Réalisations escomptées*
*Indicateurs de succès*


---

1.2 Protection des droits des minorités, y compris la liberté de circulation et le droit au retour

1.2.1 Toutes les communautés minoritaires continuent d'être représentées au niveau central des structures transférées des Institutions provisoires d'administration autonome (2006/07 : 10,8 %; 2007/08 : 12 %; 2008/09 : 12 %)

1.2.2 Les communautés minoritaires sont de plus en plus représentées au niveau municipal (2006/07 : 10 %; 2007/08 : 10,9 %; 2008/09 : 12 %)

1.2.3 Les dépenses consacrées aux minorités sont en conformité absolue avec les objectifs fixés en matière répartition équitable des crédits du budget consolidé du Kosovo (2006/07 : 11,9 %; 2007/08 : 12,5 %; 2008/09 : 12,5 %)

1.2.4 Le nombre de municipalités enregistrant des retours durables est maintenu (2006/07 : 25; 2007/08 : 30; 2008/09 : 30)

---

---

*Produits*

- Supervision de 15 ministères centraux et de 30 municipalités en vue d'accroître la participation et la représentation appropriée des minorités dans les structures administratives du Kosovo
- Prestation périodique de conseils et sensibilisation du Ministère des communautés et des retours, du Ministère des administrations locales et de 30 municipalités en vue de l'application des normes pour le Kosovo ainsi que du respect du Cadre constitutionnel et des lois en vigueur, l'objet étant d'aider ces institutions à assurer le bon fonctionnement des commissions obligatoires sur les minorités et les retours, qui constituent un dispositif de défense des droits des minorités
- Formulation des politiques et procédures opérationnelles devant régir la réadmission des rapatriés au Kosovo
- Prestation périodique de conseils aux Institutions provisoires d'administration autonome concernant la formulation, l'adoption et la mise en œuvre d'une stratégie de réintégration des rapatriés
- Prestation périodique de conseils et d'un appui technique aux hauts fonctionnaires du Ministère des communautés et des retours, l'objet étant de renforcer les moyens dont celui-ci dispose pour élaborer et mettre en œuvre une stratégie en faveur de la viabilité des retours ainsi que des politiques non discriminatoires envers les minorités, et pour réformer de manière systématique l'administration et la gestion dans les domaines de l'élaboration des programmes, des grandes orientations, des droits des minorités de même que du budget et des questions financières
- Suivi trimestriel des états de paie de 15 ministères centraux et de 30 administrations municipales grâce à l'établissement de 180 audits pour vérifier si les communautés minoritaires sont bien représentées dans la fonction publique
- Examen de toutes les plaintes déposées par des communautés minoritaires et recommandation de mesures afin que le Ministère des administrations locales et le Ministère des communautés et des retours assurent l'accès des minorités aux services de santé et d'éducation
- Examen de rapports mensuels sur la répartition équitable des crédits pour assurer le respect par toutes les municipalités des règlements et des instructions administratives
- Organisation d'une campagne d'information destinée à sensibiliser le public aux questions relatives à la liberté de circulation, au droit de retour et à la protection des minorités, aux communautés et aux droits de l'homme, notamment au moyen de la publication de 7 500 exemplaires du magazine *Focus Kosovo* (soit au total 90 000 exemplaires et 12 éditions), 15 000 exemplaires de la lettre d'information *Danas I Sutra* (*Aujourd'hui et demain*) (soit au total 180 000 exemplaires et 12 éditions), 99 émissions télévisées (52 *Danas I Sutra* et 47 programmes d'information des Nations Unies), 260 émissions diffusées à la radio et sur le Web (5 émissions par semaine pendant 52 semaines), 354 podcasts audio, 104 podcasts vidéo et 15 messages d'intérêt public diffusés dans le cadre d'émissions radiophoniques, télévisées ou sur le Web

---

*Réalisations escomptées*
*Indicateurs de succès*

1.3 Amélioration des relations entre Belgrade et Pristina

1.3.1 Signature de protocoles et/ou échange de lettres entre Pristina et Belgrade sur les questions relatives aux personnes disparues, à la culture, à l'énergie, à l'économie, aux transports et aux communications

1.3.2 Réunions de haut niveau entre les deux parties pour examiner les aspects politiques ayant trait à la définition d'un statut (2006/07 : 10; 2007/08 : 12; 2008/09 : 10)

---

---

*Produits*

- Aide à l'organisation de réunions et participation aux réunions tenues toutes les six à huit semaines entre les Institutions provisoires d'administration autonome et les groupes de travail techniques de Belgrade sur l'énergie, les personnes disparues, les retours et les transports et les communications, ainsi qu'aux réunions de nouveaux groupes de travail et d'autres groupes, comme convenu par les deux parties dans le cadre du processus de dialogue direct
- Suivi de nouveaux cycles éventuels de pourparlers sur le processus de détermination du statut futur du Kosovo et appui à ces pourparlers, comme autorisé par le Conseil de sécurité
- Réunions d'information et échange d'informations avec les Institutions provisoires d'administration autonome sur l'attitude politique des États qui sont le plus à même d'influer sur le processus de détermination du statut futur du Kosovo et l'évolution de la situation au Kosovo
- Formulation de 2 000 avis juridiques et mémorandums en réponse aux demandes en matière de conseils et d'assistance juridiques présentées par tous les protagonistes, notamment les Institutions provisoires d'administration autonome, la société civile, les milieux d'affaires, les organisations intergouvernementales et le corps diplomatique au Kosovo, la Force de paix au Kosovo (KFOR), les tribunaux locaux et internationaux ainsi que la police
- Organisation d'une campagne d'information pour sensibiliser le public en ce qui concerne l'amélioration des relations entre Belgrade et Pristina au moyen de 14 400 brochures, 7 500 exemplaires du magazine *Focus Kosovo* (soit au total 90 000 exemplaires et 12 éditions), 15 000 exemplaires de la lettre d'information *Danas I Sutra (Aujourd'hui et demain)* (soit au total 180 000 exemplaires et 12 éditions), 354 podcasts audio, 104 podcasts vidéo, 463 émissions diffusées à la radio, à la télévision et sur le Web, 70 conférences de presse et 205 communiqués de presse, et revues de presse (étude de 356 manchettes matinales, 280 articles de presse et 536 coupures de presse internationale)

---

*Réalisations escomptées*
*Indicateurs de succès*

1.4 Renforcement de la coopération avec la Serbie, les voisins régionaux et les organisations internationales

1.4.1 Signature avec Belgrade et Podgorica ainsi qu'avec les voisins régionaux d'accords et de mémorandums d'accord sur la coopération policière, la coopération judiciaire, l'environnement, l'éducation et le libre-échange (2006/07 : 4; 2007/08 : 7; 2008/09 : 3)

1.4.2 Accroissement de la valeur des exportations vers les voisins régionaux (2006/07 : 6 % des exportations totales; 2007/08 : 10 %; 2008/09 : 13 %)

---

*Produits*

- Suivi de l'application de 50 mémorandums d'accord et accords signés par la MINUK avec des gouvernements, des bailleurs de fonds et des institutions financières internationales
- Suivi et facilitation de la participation du Kosovo et de sa représentation à 15 conférences bilatérales et multilatérales et initiatives sous l'égide du Processus de coopération d'Europe du Sud-Est
- Appui à la participation des Institutions provisoires d'administration autonome à des réunions en rapport avec des conventions internationales et des accords bilatéraux ainsi qu'à la signature de ces instruments, et sensibilisation en la matière
- Suivi de la participation du Kosovo à des initiatives économiques régionales et à celles de l'Europe élargie, telles que la Communauté énergétique de l'Europe du Sud-Est, l'Observatoire des transports de l'Europe du Sud-Est, l'Espace européen aérien commun et la Charte européenne des petites entreprises

- Organisation d'une campagne d'information pour sensibiliser le public en ce qui concerne l'amélioration des relations entre Belgrade et Pristina au moyen de 14 400 brochures, 7 500 exemplaires du magazine *Focus Kosovo* (soit au total 90 000 exemplaires et 12 éditions), 15 000 exemplaires de la lettre d'information *Danas I Sutra (Aujourd'hui et demain)* (soit au total 180 000 exemplaires et 12 éditions), 354 podcasts audio, 104 podcasts vidéo, 463 émissions diffusées à la radio, à la télévision et sur le Web, 70 conférences de presse et 205 communiqués de presse, et revues de presse (étude de 356 manchettes matinales, 280 articles de presse et 536 coupures de presse internationale)

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

## 1.5 Passage du Kosovo à une économie de marché

1.5.1 Les Institutions provisoires d'administration autonome se conforment pleinement au cadre législatif économique et aux instruments de réglementation établis selon les normes de l'Union européenne.

1.5.2 Les Institutions provisoires d'administration autonome exécutent dans les délais fixés toutes les mesures prioritaires prévues dans le Plan d'action pour un partenariat européen.

1.5.3 Le nombre des réunions de conseils d'administration des organes de réglementation et des entreprises publiques augmente (2006/07 : 4 organes de réglementation et 5 entreprises publiques; 2007/08 : 6 organes de réglementation et 9 entreprises publiques; 2008/09 : 9 organes de réglementation et 12 entreprises publiques).

*Produits*

- Supervision de l'application par les Institutions provisoires d'administration autonome des recommandations issues des groupes de travail techniques du mécanisme de suivi du Processus de stabilisation et d'association de l'Union européenne, notamment dans les domaines du commerce, des transports, des douanes, de la fiscalité et du développement rural
- Prestation de conseils juridiques sur la liquidation de 100 des entreprises collectives et de plus de 350 coquilles vides (entreprises collectives partiellement privatisées par l'Agence fiduciaire du Kosovo)
- Supervision trimestrielle de l'application, par les Institutions provisoires d'administration autonome, du Plan d'action pour un partenariat européen
- Mise au point définitive et amendement, selon qu'il convient, de 300 réglementations et directives administratives de la MINUK pour préparer le transfert de responsabilités aux institutions qui seront créées dans le cadre d'un règlement politique
- Organisation d'une campagne d'information, en coopération avec l'Union européenne, destinée à sensibiliser le public aux questions économiques, au moyen de 7 500 exemplaires du magazine *Focus Kosovo* (soit au total 90 000 exemplaires et 12 éditions), 15 000 exemplaires de la lettre d'information *Danas I Sutra (Aujourd'hui et demain)* (soit au total 180 000 exemplaires et 12 éditions), 463 émissions diffusées à la radio, à la télévision et sur le Web (dont 12 éditions en albanais de l'émission télévisée sur l'économie nouvelle), 354 podcasts audio et 104 podcasts vidéo

*Facteurs externes* : Le calme continue de régner dans la région. L'évolution politique dans la région crée un climat favorable à la poursuite de l'application du Cadre constitutionnel et des processus politiques en cours au Kosovo. Les acteurs politiques, en particulier ceux qui se trouvent au Kosovo, demeurent véritablement résolus à appliquer les normes pour le Kosovo. Les Institutions provisoires d'administration autonome continuent de participer aux conférences et initiatives régionales. Le processus concernant le futur statut du Kosovo se poursuit et la communauté internationale continue d'appuyer les processus engagés au Kosovo. Les structures fiscales sont indépendantes et à l'abri de toute ingérence politique. L'Union européenne et l'OSCE poursuivent leur appui. La KFOR continue à fournir un appui en vue d'assurer un environnement sûr.

Tableau 2

**Ressources humaines pour la composante 1 : composante civile opérationnelle**

<i>Catégorie</i>											<b>Total</b>										
<i>I. Officiers de liaison</i>																					
Effectif approuvé 2007/08											<b>38</b>										
Effectif proposé 2008/09											<b>38</b>										
<b>Variation nette</b>											<b>–</b>										
<i>Personnel recruté sur le plan international</i>																					
											<i>Personnel recruté sur le plan national<sup>a</sup></i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>									
<i>II. Personnel civil</i>	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Service de sécurité</i>	<b>Total partiel</b>			<b>Total</b>										
<b>Bureau du Directeur de l'administration civile</b>																					
Effectif approuvé 2007/08											–	2	–	–	–	3	–	<b>5</b>	4	2	<b>11</b>
Effectif proposé 2008/09											–	2	–	–	–	3	–	<b>5</b>	4	2	<b>11</b>
<b>Variation nette</b>											–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Bureau des communautés, des retours et des minorités</b>																					
Effectif approuvé 2007/08											–	–	4	3	–	3	–	<b>10</b>	10	6	<b>26</b>
Effectif proposé 2008/09											–	–	4	3	–	3	–	<b>10</b>	10	6	<b>26</b>
<b>Variation nette</b>											–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Groupe consultatif pour les questions de sécurité</b>																					
Effectif approuvé 2007/08											–	–	1	1	–	1	–	<b>3</b>	–	–	<b>3</b>
Effectif proposé 2008/09											–	–	1	1	–	1	–	<b>3</b>	–	–	<b>3</b>
<b>Variation nette</b>											–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Bureau des affaires politiques</b>																					
Effectif approuvé 2007/08											–	2	9	10	–	4	–	<b>25</b>	16	–	<b>41</b>
Effectif proposé 2008/09											–	2	9	10	–	4	–	<b>25</b>	16	–	<b>41</b>
<b>Variation nette</b>											–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Bureau des affaires juridiques</b>																					
Effectif approuvé 2007/08											–	1	6	4	–	2	–	<b>13</b>	2	–	<b>15</b>

<i>Catégorie</i>											<b>Total</b>
Effectif proposé 2008/09	–	1	6	4	–	2	–	<b>13</b>	2	–	<b>15</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Bureau du porte-parole et de l'information</b>											
Effectif approuvé 2007/08	–	1	5	7	–	4	–	<b>17</b>	41	2	<b>60</b>
Effectif proposé 2008/09	–	1	5	7	–	4	–	<b>17</b>	41	2	<b>60</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Bureau de liaison militaire</b>											
Effectif approuvé 2007/08	–	1	2	2	–	1	–	<b>6</b>	3	–	<b>9</b>
Effectif proposé 2008/09	–	1	2	2	–	1	–	<b>6</b>	3	–	<b>9</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Bureau du Coordonnateur du Corps de protection du Kosovo</b>											
Effectif approuvé 2007/08	–	–	1	5	–	–	–	<b>6</b>	19	1	<b>26</b>
Effectif proposé 2008/09	–	–	1	5	–	–	–	<b>6</b>	19	1	<b>26</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Bureau des questions d'égalité des sexes</b>											
Effectif approuvé 2007/08	–	–	1	–	–	–	–	<b>1</b>	3	1	<b>5</b>
Effectif proposé 2008/09	–	–	1	–	–	–	–	<b>1</b>	3	1	<b>5</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Groupe de la gouvernance centrale</b>											
Effectif approuvé 2007/08	–	1	7	4	–	–	–	<b>12</b>	14	9	<b>35</b>
Effectif proposé 2008/09	–	1	7	4	–	–	–	<b>12</b>	14	9	<b>35</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Groupe de la gouvernance locale</b>											
Effectif approuvé 2007/08	–	1	5	2	–	–	–	<b>8</b>	7	9	<b>24</b>
Effectif proposé 2008/09	–	1	5	2	–	–	–	<b>8</b>	7	9	<b>24</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Ministère de l'administration locale</b>											
Effectif approuvé 2007/08	–	–	1	2	–	1	–	<b>4</b>	2	1	<b>7</b>
Effectif proposé 2008/09	–	–	1	2	–	1	–	<b>4</b>	2	1	<b>7</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Ministère des communautés et des retours</b>											
Effectif approuvé 2007/08	–	1	–	1	–	1	–	<b>3</b>	2	2	<b>7</b>
Effectif proposé 2008/09	–	1	–	1	–	1	–	<b>3</b>	2	2	<b>7</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Administration régionale</b>											
Effectif approuvé 2007/08	–	2	5	1	–	2	–	<b>10</b>	9	11	<b>30</b>

<i>Catégorie</i>											<b>Total</b>
Effectif proposé 2008/09	–	2	5	1	–	2	–	10	9	11	<b>30</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	<b>–</b>
<b>Administration municipale</b>											
Effectif approuvé 2007/08	–	–	17	16	–	–	–	33	59	57	<b>149</b>
Effectif proposé 2008/09	–	–	17	16	–	–	–	33	59	57	<b>149</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	<b>–</b>
<b>Total partiel, personnel civil</b>											
Effectif approuvé 2007/08	–	12	64	58	–	22	–	<b>156</b>	191	101	<b>448</b>
Effectif proposé 2008/09	–	12	64	58	–	22	–	<b>156</b>	191	101	<b>448</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	<b>–</b>
<b>Total général (I et II)</b>											
Effectif approuvé 2007/08											<b>486</b>
Effectif proposé 2008/09											<b>486</b>
<b>Variation nette</b>											<b>–</b>

<sup>a</sup> Comprend tant les administrateurs que les agents des services généraux recrutés sur le plan national.

### Composante 2 : état de droit

15. La composante état de droit porte sur la réforme des systèmes judiciaire et pénal ainsi que le maintien de l'ordre. Elle englobe les activités des éléments justice et police de la Mission, menées en collaboration avec les institutions provisoires d'administration autonome, notamment le Service de police du Kosovo, l'OSCE, la KFOR et les bailleurs d'aide bilatérale. Pour l'exercice 2008/09, la priorité sera accordée au renforcement des capacités locales, l'objet étant d'avancer dans la mise en place d'un système judiciaire et d'un système pénal impartiaux ainsi que d'une force de police professionnelle et multiethnique. La Mission continuera de s'acquitter de ses fonctions stratégiques en matière de suivi et d'intervention tout en préparant le transfert des responsabilités dans le cadre d'un règlement politique.

#### Réalisations escomptées

#### Indicateurs de succès

2.1 Progrès vers la mise en place d'une police, d'un système de justice et d'un système pénal impartiaux, professionnels et multiethniques

2.1.1 Les institutions provisoires d'administration autonome conservent, dans le domaine de la justice, des pouvoirs exécutifs touchant sept domaines du secteur de la justice, à savoir les services pénitentiaires, l'accès des minorités à la justice, la lutte contre la discrimination, la défense des droits des victimes et l'assistance à leur apporter, les personnes disparues et la criminalistique, ainsi que les règles régissant l'administration de la justice et du Ministère public (2006/07 : 7 domaines; 2007/08 : 7; 2008/09 : 7).

2.1.2 Le Conseil judiciaire du Kosovo conserve des responsabilités opérationnelles dans cinq domaines, et reste notamment chargé de nommer les magistrats et de veiller à ce qu'ils respectent les principes de déontologie, de nommer les procureurs et de veiller à ce qu'ils respectent les principes de déontologie, et d'administrer les tribunaux (2006/07 : 5 domaines; 2007/08 : 5; 2008/09 : 5).

2.1.3 Le Groupe de l'inspection judiciaire exerce des fonctions autonomes dans le domaine des inspections et des audits judiciaires.

2.1.4 Les procureurs locaux, qui relèvent du Bureau du Procureur spécial du Kosovo, traitent des affaires de criminalité organisée, de traite d'êtres humains, de crimes interethniques, de terrorisme et de corruption (2006/07 : 30 affaires; 2007/08 : 40; 2008/09 : 50).

2.1.5 Le pourcentage des membres de communautés minoritaires dans les rangs du Service de police du Kosovo demeure inchangé (2006/07 : 16,1 %; 2007/08 : 16,1; 2008/09 : 16,1 %).

---

### *Produits*

- Jugement, par des juges internationaux, de 25 affaires de criminalité organisée, de corruption, de traite des êtres humains et de terrorisme, de crimes de guerre et de crimes interethniques, de 10 affaires civiles exceptionnelles, et de 20 affaires liées à la Commission des médias
- Jugement par la Chambre spéciale de la Cour suprême de 450 affaires civiles concernant des demandes de remboursement ordinaire liées à l'Agence fiduciaire du Kosovo, de 9 000 demandes de remboursement liées à la liste d'employés, de 300 demandes de remboursement et 100 décisions concernant des recours liées au processus de liquidation
- Procès, après mise en accusation, par des procureurs internationaux, de personnes soupçonnées dans 20 affaires de criminalité organisée, de corruption, de traite d'êtres humains, de terrorisme, de crime de guerre et/ou de crime interethnique
- Ouverture et examen d'enquêtes préliminaires, par des procureurs internationaux, concernant tous les cas signalés de crime de guerre et de disparition portés à l'attention de la Chambre criminelle par la police des Nations Unies (Groupe des crimes de guerre)
- Ouverture de 70 à 90 enquêtes préliminaires, par des procureurs internationaux, portant sur des affaires graves ou épineuses et qui ne pourraient être menées par des procureurs locaux, en rapport notamment avec la criminalité organisée, la corruption, la traite d'êtres humains, le terrorisme, les crimes de guerre et/ou les crimes interethniques
- Suivi et encadrement des activités de 7 335 membres du Service de police du Kosovo, l'accent étant mis sur les personnels de rang intermédiaire, les enquêtes criminelles, l'impartialité des systèmes de recrutement, d'avancement et de discipline, et le traitement équitable des minorités
- Surveillance du respect des droits de l'homme par le Service de police du Kosovo et adoption de mesures pour remédier aux défaillances identifiées au moyen de consultations directes et de rapports périodiques

- Formation et encadrement de 10 procureurs et de 10 juristes locaux relevant du Bureau du Procureur spécial du Kosovo aux méthodes d'enquête sur des affaires graves, concernant notamment la criminalité organisée, la traite d'êtres humains, les crimes interethniques, le terrorisme et la corruption, et de poursuite en justice des auteurs présumés
- Formation de 65 cadres kosovars au fonctionnement des 8 établissements pénitentiaires du Kosovo
- Formation de 7 inspecteurs et 5 juristes kosovars du Groupe de l'inspection judiciaire ainsi que de 7 auditeurs kosovars de la Section d'inspection judiciaire
- Supervision des activités et poursuite de la formation, selon que de besoin, de 400 membres du Ministère de la justice dans les domaines de l'accès des minorités à la justice, de la lutte contre la discrimination, de la défense des victimes et de l'aide à leur apporter, des personnes disparues et de la criminalistique, des règles régissant l'administration de la justice et de l'entraide judiciaire au niveau international
- Formation de 11 membres kosovars du Conseil judiciaire du Kosovo chargés de nommer et de sanctionner les juges et les procureurs et d'assurer l'administration des tribunaux
- Mise en place de l'aide judiciaire et formation de 21 personnes en la matière
- Supervision de l'application de la loi de lutte contre les discriminations, prestation de conseils en la matière, et concertation avec le Ministère de la justice
- Promotion du recrutement et du maintien en poste de membres des communautés minoritaires au sein du Service de police du Kosovo au moyen de campagnes d'information
- Lancement d'une campagne d'information visant à promouvoir l'état de droit, au moyen de 7 500 exemplaires du magazine *Focus Kosovo* (soit au total 90 000 exemplaires et 12 éditions), 15 000 exemplaires de la lettre d'information *Danas I Sutra* (Aujourd'hui et demain) (soit au total 180 000 exemplaires et 12 éditions), 70 conférences de presse et 205 communiqués de presse, et d'une revue de presse (étude de 356 manchettes matinales, 280 articles de presse et 536 coupures de presse internationale)

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

## 2.2 Maintien de l'ordre public au Kosovo

2.2.1 Réduction du nombre d'infractions contre des personnes (2006/07 : 6 565; 2007/08 : 6 800; 2008/09 : 6 400)

2.2.2 Réduction du nombre d'infractions contre des biens (2006/07 : 18 732; 2007/08 : 15 600; 2008/09 : 15 200)

2.2.3 Maintien à 80 % du taux d'identification des auteurs présumés d'infractions contre des personnes (2006/07 : 52,75 %; 2007/08 : 80 %; 2008/09 : 80 %)

2.2.4 Maintien à 48 % du taux d'identification des auteurs présumés d'infractions contre des biens (2006/07 : 34,25 %; 2007/08 : 48 %; 2008/09 : 48 %)

*Produits*

- Prestation de services de sécurité lors des réunions publiques, y compris les rassemblements politiques, les événements sportifs, les marches de protestation et les manifestations
- Maintien de la présence du personnel international chargé des opérations de police (y compris les unités de police constituées) dans des lieux stratégiques sur tout le territoire du Kosovo, en particulier dans les zones sensibles sur le plan ethnique, aux fins du maintien de l'ordre, de la prévention de manifestations violentes et d'autres troubles à l'ordre public
- Mise à disposition de moyens de sauvetage d'otages et d'intervention rapide ainsi que de protection rapprochée de personnes menacées
- Organisation d'une centaine de missions ponctuelles et de 150 opérations de reconnaissance et de surveillance par les unités de police spécialisées
- Suivi et évaluation des infractions signalées contre des minorités

*Facteurs externes* : Le calme continue de régner dans la région. Les institutions provisoires d'administration autonome sont en mesure de s'acquitter des tâches de maintien de l'ordre public et sont disposées à le faire.

Tableau 3  
**Ressources humaines pour la composante 2 : état de droit**

<i>Catégorie</i>												<b>Total</b>
<b>I. Police des Nations Unies</b>												
Effectif approuvé 2007/08												<b>1 565</b>
Effectif proposé 2008/09												<b>1 565</b>
<b>Variation nette</b>												<b>–</b>
<b>II. Groupe de police spéciale</b>												
Effectif approuvé 2007/08												<b>513</b>
Effectif proposé 2008/09												<b>500</b>
<b>Variation nette</b>												<b>(13)</b>
<i>Personnel recruté sur le plan international</i>												
<i>Personnel recruté sur le plan des Nations Unies</i>												
<b>III. Personnel civil</b>	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Service de sécurité</i>	<b>Total partiel</b>	<i>national<sup>a</sup></i>	<i>Volontaires</i>	<i>des Nations Unies</i>	<b>Total</b>
<b>Bureau du chef de la police</b>												
Effectif approuvé 2007/08	–	2	1	–	–	1	–	<b>4</b>	945	4		<b>953</b>
Effectif proposé 2008/09	–	2	1	–	–	1	–	<b>4</b>	945	4		<b>953</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–		–
<b>Centre d'information financière</b>												
Effectif approuvé 2007/08	–	–	1	1	–	1	–	<b>3</b>	–	–		<b>3</b>
Effectif proposé 2008/09	–	–	1	1	–	1	–	<b>3</b>	–	–		<b>3</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–		–

<b>Bureau du Directeur de la justice</b>											
Effectif approuvé 2007/08	-	1	-	3	-	2	-	<b>6</b>	3	3	<b>12</b>
Effectif proposé 2008/09	-	1	-	3	-	2	-	<b>6</b>	3	3	<b>12</b>
<b>Variation nette</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Groupe des avis juridiques</b>											
Effectif approuvé 2007/08	-	-	1	2	-	-	-	<b>3</b>	-	2	<b>5</b>
Effectif proposé 2008/09	-	-	1	2	-	-	-	<b>3</b>	-	2	<b>5</b>
<b>Variation nette</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Division de la réforme du système judiciaire</b>											
Effectif approuvé 2007/08	-	-	1	8	-	4	-	<b>13</b>	5	7	<b>25</b>
Effectif proposé 2008/09	-	-	1	8	-	4	-	<b>13</b>	5	7	<b>25</b>
<b>Variation nette</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Division de l'appui judiciaire international</b>											
Effectif approuvé 2007/08	-	6	32	38	1	53	-	<b>130</b>	16	4	<b>150</b>
Effectif proposé 2008/09	-	6	32	38	1	53	-	<b>130</b>	16	4	<b>150</b>
<b>Variation nette</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Division de l'administration pénitentiaire</b>											
Effectif approuvé 2007/08	-	1	3	8	3	6	-	<b>21</b>	23	10	<b>54</b>
Effectif proposé 2008/09	-	1	3	8	3	6	-	<b>21</b>	23	10	<b>54</b>
<b>Variation nette</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Bureau des personnes disparues et de la criminalistique</b>											
Effectif approuvé 2007/08	-	-	4	5	-	5	-	14	4	6	<b>24</b>
Effectif proposé 2008/09	-	-	4	5	-	5	-	14	4	6	<b>24</b>
<b>Variation nette</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total partiel, personnel civil</b>											
Effectif approuvé 2007/08	-	10	43	65	4	72	-	194	996	36	<b>1 226</b>
Effectif proposé 2008/09	-	10	43	65	4	72	-	194	996	36	<b>1 226</b>
<b>Variation nette</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total (I + II + III)</b>											
Effectif approuvé 2007/08											<b>3 304</b>
Effectif proposé 2008/09											<b>3 291</b>
<b>Variation nette</b>											<b>(13)</b>

<sup>a</sup> Comprend tant les administrateurs que les agents des services généraux sur le plan national.

### Composante 3 : appui

16. Au cours de l'exercice 2008/09, un appui efficace et rationnel sera prêté dans les domaines de la logistique, de l'administration et de la sécurité afin que la Mission puisse s'acquitter des tâches qui lui ont été confiées, par la réalisation de produits correspondants et l'amélioration des services, ainsi que par l'obtention de gains d'efficacité. Des services d'appui seront fournis aux effectifs autorisés (38 officiers de liaison, 2 065 membres de la police des Nations Unies, dont 500 membres des unités de police constituées, et, en ce qui concerne le personnel civil opérationnel, 608 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 2 038 sur le plan national, et 162 Volontaires des Nations Unies. Ces services concernent tous les domaines, et notamment la déontologie et la discipline, la prévention de l'infection par le VIH et du sida, l'administration du personnel, les soins de santé, l'entretien et la construction de locaux à usage de bureaux et d'habitation, l'informatique et les transmissions, les opérations aériennes, les transports aériens et terrestres, les opérations de ravitaillement et la sécurité de l'ensemble du personnel dans la zone de la Mission.

---

#### Indicateurs de succès prévus

3.1 Fourniture à la Mission d'un appui efficace et rationnel, dans les domaines de la logistique, de l'administration et de la sécurité

#### Indicateurs de succès effectifs

3.1.1 Mise en service intégrale du logiciel VMware

3.1.2 Application intégrale des pratiques optimales d'entretien des véhicules aux 20 camions lourds du parc automobile de l'ONU

3.1.3 Application intégrale du programme d'entretien préventif des installations de la MINUK

---

#### Produits

##### Amélioration des services

- Augmentation du taux de disponibilité des serveurs, qui passera de 98 % en 2006/07 à 99 % en 2008/09
- Exploitation du logiciel de gestion du parc automobile développé par la Section des transports et la Section des transmissions et de l'informatique afin d'améliorer le contrôle du parc et la présentation d'informations y relatives et de mieux utiliser les systèmes CarLog et FuelLog
- Réalisation d'inspections supplémentaires pour vérifier la sécurité des véhicules à kilométrage élevé qui sont en bon état, ce qui permettra de porter à 15 ans la durée de vie utile des camions lourds qui est normalement de 8 à 10 ans
- Exécution du programme d'entretien préventif des installations en vue de procéder par avance à des inspections et, le cas échéant, à des réparations afin de réduire au minimum les remises en état au cours de l'hiver, ce qui permettra de ramener les opérations de réparation de 15 par mois en moyenne en 2006/07 à 5 par mois au maximum en 2008/09

##### Personnel militaire, de police et civil

- Affectation, relève et rapatriement d'un effectif moyen de 38 officiers de liaison, 1 565 membres de la police des Nations Unies et 500 membres du Groupe de police spéciale
- Vérification, contrôle et inspection du matériel appartenant aux contingents, destiné aux membres du Groupe de police spéciale

- Administration d'un nombre moyen de 2 808 membres du personnel civil, dont 608 recrutés sur le plan international et 2 038 recrutés sur le plan national, et de 162 Volontaires des Nations Unies
- Mise en œuvre d'un programme de déontologie et de discipline à l'intention de l'ensemble du personnel militaire et civil et des membres des unités de police portant sur la formation, la prévention, le suivi et l'application de mesures disciplinaires ainsi que sur la formulation de recommandations concernant les mesures à prendre en cas de manquement

#### **Installations et infrastructures**

- Entretien et réparation de 53 installations de la MINUK sur 7 sites
- Prestation de services d'assainissement pour tous les locaux (eaux usées et enlèvement et élimination des ordures)
- Exploitation et entretien de 72 groupes électrogènes appartenant à l'ONU dans 53 installations

#### **Transports terrestres**

- Exploitation et entretien de 987 véhicules appartenant à l'ONU, dont 65 véhicules blindés, et de 87 véhicules appartenant aux contingents dans 5 ateliers sur 7 sites
- Opération d'un service quotidien de navette pour un effectif moyen de 496 membres du personnel des Nations Unies par jour, entre leur logement et leur lieu de travail

#### **Transports aériens**

- Exploitation et entretien d'un hélicoptère sur un site
- Organisation de 54 navettes aériennes, 12 vols en dehors de la zone de la Mission et 8 opérations de relève du Groupe de police spéciale

#### **Transmissions**

- Appui et entretien de 1 station centrale terrienne, de 8 microstations terriennes, de 40 standards téléphoniques et de 155 liaisons hertziennes
- Appui et entretien de 53 répéteurs VHF et de 80 répéteurs UHF (1 882 utilisateurs dans le premier cas et 2 411 dans le second)
- Appui et entretien de systèmes multiplex numériques comportant 1 commutateur principal, 6 stations fixes et 2 007 radios
- Appui et entretien de 4 systèmes de visioconférence destinés à assurer les communications avec les services du Siège et d'autres missions

#### **Informatique**

- Appui et entretien de 124 serveurs, 2 477 ordinateurs de bureau, 904 ordinateurs portables, 2 670 imprimantes et 138 routeurs numériques sur 7 sites
- Appui et entretien de réseaux étendus (WAN) et locaux (LAN) pour 3 500 usagers sur 7 sites

#### **Services médicaux**

- Exploitation et entretien de 1 dispensaire de niveau 1+ à Pristina disposant de 1 infirmerie, de 4 dispensaires offrant des soins de base (1 par région), de 1 service d'urgence ouvert 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, d'infirmeries et de services hospitaliers, notamment 1 unité de soins intensifs et 1 service d'isolement des malades contagieux, qui dispensent des soins à l'ensemble du personnel de la Mission et de celui d'autres organismes des Nations Unies, ainsi que, en cas d'urgence, à la population civile locale

- Maintien d'un dispositif d'évacuation par voies terrestre et aérienne dans toute la zone de la Mission et pour tous les sites des Nations Unies, à destination notamment des hôpitaux de niveau 3 de Prizren, Gnjilane, Belgrade et Skopje ainsi que d'un centre médical spécialisé à Vienne
- Exploitation et entretien d'un service de consultation et de dépistage volontaire et confidentiel du VIH, à l'intention de l'ensemble du personnel de la Mission
- Mise en œuvre d'un programme destiné à sensibiliser l'ensemble du personnel de la Mission à l'infection par le VIH et au sida, notamment au moyen de la dissémination mutuelle de l'information
- Vaccination de l'ensemble du personnel de la Mission contre la grippe

### Sécurité

- Fourniture de services de sécurité 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, à tous les personnels se trouvant dans la zone de la Mission
- Fourniture de services de protection rapprochée 24 heures sur 24 au personnel de direction de la Mission et aux personnalités en visite
- Évaluation de la sécurité des sites situés dans la zone de la Mission, et notamment contrôle de la sécurité de 120 domiciles
- Formation en matière de sécurité, formation de base en matière de prévention des incendies et exercices d'évacuation en cas d'incendie, à l'intention de tous les nouveaux arrivants
- Organisation de quatre exercices de postes de commandement
- Réunions d'information mensuelles destinées à sensibiliser l'ensemble du personnel de la Mission aux questions de sécurité et aux plans d'urgence, afin que tous soient informés de toutes les questions touchant leur sécurité et leur sûreté

*Facteurs externes* : Les frontières adjacentes demeurent ouvertes pour l'acheminement de biens et de services.

Tableau 4

### Ressources humaines pour la composante 3 : appui

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité				
<b>Équipe Déontologie et discipline</b>											
Effectif approuvé 2007/08	–	–	1	–	1	–	–	2	1	–	3
Effectif proposé 2008/09	–	–	1	–	1	–	–	2	1	–	3
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Postes temporaires</b>											
Postes de temporaire approuvés <sup>b</sup> 2007/08	–	–	2	1	–	–	–	3	1	–	4
Postes de temporaire proposés <sup>b</sup> 2008/09	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total partiel</b>											

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité				
Effectif approuvé 2007/08	–	–	3	1	1	–	–	5	2	–	7
Effectif proposé 2008/09	–	–	3	1	1	–	–	5	2	–	7
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Bureau du Directeur de la Division de l'appui à la Mission</b>											
Effectif approuvé 2007/08	–	1	3	4	5	2	–	15	41	13	69
Effectif proposé 2008/09	–	1	3	4	5	2	–	15	41	13	69
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Services administratifs</b>											
Effectif approuvé 2007/08	–	–	11	14	16	28	–	69	127	2	198
Effectif proposé 2008/09	–	–	11	14	16	28	–	69	127	2	198
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Services d'appui intégré</b>											
Effectif approuvé 2007/08	–	–	4	12	67	9	–	92	540	8	640
Effectif proposé 2008/09	–	–	4	12	67	9	–	92	540	8	640
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total partiel, Division de l'appui à la Mission</b>											
Effectif approuvé 2007/08	–	1	18	30	88	39	–	176	708	23	907
Effectif proposé 2008/09	–	1	18	30	88	39	–	176	708	23	907
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Section de la sécurité</b>											
Effectif approuvé 2007/08	–	–	2	5	9	3	40	59	135	–	194
Effectif proposé 2008/09	–	–	2	5	9	3	40	59	135	–	194
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total</b>											
Effectif approuvé 2007/08	–	1	21	35	98	42	40	237	844	23	1 104
Effectif proposé 2008/09	–	1	21	35	98	42	40	237	844	23	1 104
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes de temporaire approuvés <sup>b</sup> 2007/08											

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>b</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité				
Postes de temporaire proposés <sup>b</sup> 2008/09											
<b>Variation nette</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total général</b>											
Effectif et postes de temporaires approuvés 2007/08	-	1	23	36	98	42	40	<b>240</b>	845	23	<b>1 108</b>
Effectif et postes de temporaires proposés 2008/09	-	1	23	36	98	42	40	<b>240</b>	845	23	<b>1 108</b>
<b>Variation nette</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

<sup>a</sup> Comprend tant les administrateurs que les agents des services généraux recrutés sur le plan national.

<sup>b</sup> Postes financés au moyen des crédits ouverts au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

## II. Hypothèses de planification et ressources nécessaires

### A. Hypothèses de planification

#### 1. Vue d'ensemble

17. Les prévisions de dépenses se fondent sur l'hypothèse selon laquelle la Mission continuera de s'acquitter des tâches qui lui ont été confiées aux termes de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité en vue d'assurer l'administration intérimaire du Kosovo.

18. La Mission continuera de transférer de nouvelles compétences aux Institutions provisoires d'administration autonome, l'objet étant de renforcer les capacités des institutions locales afin que celles-ci puissent fonctionner de manière démocratique et autonome, afin d'assurer une vie paisible et normale à tous les habitants du Kosovo. Pour cela, il lui faudra absolument intensifier ses activités de formation et de renforcement des capacités locales à tous les niveaux, par le biais d'une accentuation de l'assistance technique et d'autres types d'aide.

19. Parallèlement, la Mission continuera d'exercer les pouvoirs qui lui ont été dévolus, en particulier pour ce qui est des droits des minorités et des droits de l'homme, ainsi que les prérogatives qui sont les siennes concernant les questions liées à la souveraineté, telles que les affaires extérieures et la sécurité. Comme auparavant, elle axera ses activités tout particulièrement sur la situation à Mitrovica.

20. La Division de l'appui à la Mission continuera de prêter un appui administratif, logistique, technique et en matière de sécurité. Les structures chargées de l'appui administratif et des services d'appui intégré relevant de la composante appui demeurent inchangées. En ce qui concerne l'appui administratif, on

s'emploiera, dans la limite des moyens financiers et humains approuvés, à consolider le Groupe des archives et des dossiers, comme l'a recommandé la Section des archives et de la gestion des dossiers du Siège dans un rapport sur la gestion des dossiers de la MINUK en date du 8 juin 2007; on fera de même pour le Groupe de l'examen des réclamations et du contrôle du matériel, le volume des réclamations atteignant désormais plus de 6 millions de dollars.

21. En ce qui concerne le personnel civil, les engagements seront reconduits jusqu'au 30 juin 2008, afin que la Mission puisse conserver à son service les fonctionnaires hautement qualifiés et expérimentés dont elle a besoin pour s'acquitter de ses tâches. Comme il est d'usage, les contrats d'engagement préciseront que cette prorogation dépendra du mandat confié à la Mission et des fonds disponibles. Si le mandat de la Mission venait à prendre fin avant le terme du contrat, les intéressés percevront des indemnités de licenciement conformément au statut et au règlement du personnel.

## 2. Gains d'efficacité

22. Pour calculer les prévisions de dépenses pour l'exercice 2008/09, on a pris en compte les gains d'efficacité prévus, comme indiqué ci-dessous :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>	<i>Mesure</i>
Installations et infrastructures	239,1	La mise en œuvre du programme d'entretien préventif des installations permettra, grâce à des inspections et des réparations réalisées à l'avance, de réduire au minimum les remises en état au cours de l'hiver et de ramener les opérations de réparation de 15 par mois en moyenne en 2006/07 à 5 par mois au maximum en 2008/09.

## 3. Taux de vacance de postes

23. Pour calculer les prévisions de dépenses pour l'exercice 2008/09, on a retenu les taux de vacance de postes suivants :

(En pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2006/07</i>	<i>Taux retenu aux fins du budget 2007/08</i>	<i>Taux proposé pour 2008/09</i>
<b>Militaires et personnel de police</b>			
Observateurs militaires	2,6	2,0	2,0
Police des Nations Unies	12,7	10,0	10,0
Unités de police constituées	(25,4)	2,0	2,0
<b>Personnel civil</b>			
Personnel recruté sur le plan international	19,2	15,0	30,0
Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	4,8	5,0	10,0
Volontaires des Nations Unies	11,7	10,0	25,0
Postes de temporaire <sup>b</sup>			

Catégorie	Taux effectif 2006/07	Taux retenu aux fins du budget	
		2007/08	Taux proposé pour 2008/09
Personnel recruté sur le plan international	60,0	15,0	30,0
Personnel recruté sur le plan national	100,0	5,0	10,0

<sup>a</sup> Un taux de vacance de postes de 35 % a été retenu pour les administrateurs recrutés sur le plan national.

<sup>b</sup> Postes financés au moyen des crédits ouverts au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

24. La hausse du taux de vacance de postes du personnel recruté sur le plan international proposé pour l'exercice 2008/09 tient compte du déploiement effectivement enregistré pour l'exercice 2006/07 et des tendances constatées en la matière pour l'exercice 2007/08.

## B. Ressources nécessaires

### 1. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1er juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2006/07) (1)	Montant alloué (2007/08) (2)	Dépenses prévues (2008/09) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
<b>Militaires et personnel de police</b>					
Observateurs militaires	1 343,7	1 369,9	1 455,5	85,6	6,2
Contingents	–	–	–	–	–
Police des Nations Unies	53 449,6	50 769,6	53 813,3	3 043,7	6,0
Unités de police constituées	9 379,0	9 943,8	9 742,2	(201,6)	(2,0)
<b>Total partiel</b>	<b>64 172,3</b>	<b>62 083,3</b>	<b>65 011,0</b>	<b>2 927,7</b>	<b>4,7</b>
<b>Personnel civil</b>					
Personnel recruté sur le plan international	70 210,8	73 512,1	61 293,2	(12 218,9)	(16,6)
Personnel recruté sur le plan national	44 405,1	45 354,7	44 278,8	(1 075,9)	(2,4)
Volontaires des Nations Unies	6 186,8	6 094,4	4 684,1	(1 410,3)	(23,1)
Personnel temporaire (autre que pour les réunions) <sup>a</sup>	416,2	427,3	365,2	(62,1)	(14,5)
<b>Total partiel</b>	<b>121 218,9</b>	<b>125 388,5</b>	<b>110 621,3</b>	<b>(14 767,2)</b>	<b>(11,8)</b>
<b>Dépenses opérationnelles</b>					
Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–	–	–
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–
Consultants	49,4	25,3	25,0	(0,3)	(1,2)
Voyages	1 167,0	771,2	791,9	20,7	2,7
Installations et infrastructures	10 101,4	9 216,0	10 132,5	916,5	9,9
Transports terrestres	3 905,3	2 702,2	2 892,3	190,1	7,0

Catégorie de dépenses	Dépenses (2006/07) (1)	Montant alloué (2007/08) (2)	Dépenses prévues (2008/09) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
Transports aériens	850,8	1 638,2	1 119,4	(518,8)	(31,7)
Transports maritimes ou fluviaux	–	–	–	–	–
Transmissions	3 510,6	3 772,6	3 214,2	(558,4)	(14,8)
Informatique	2 974,9	3 211,2	2 502,7	(708,5)	(22,1)
Services médicaux	347,9	488,9	413,3	(75,6)	(15,5)
Matériel spécial	93,9	92,1	92,1	–	–
Fournitures, services et matériel divers	1 799,6	1 287,3	1 196,3	(91,0)	(7,1)
Projets à effet rapide	–	–	–	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>24 800,8</b>	<b>23 205,0</b>	<b>22 379,7</b>	<b>(825,3)</b>	<b>(3,6)</b>
<b>Total brut</b>	<b>210 192,0</b>	<b>210 676,8</b>	<b>198 012,0</b>	<b>(12 664,8)</b>	<b>(6,0)</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	16 365,3	17 227,2	15 278,4	(1 948,8)	(11,3)
<b>Total net</b>	<b>193 826,7</b>	<b>193 449,6</b>	<b>182 733,6</b>	<b>(10 716,0)</b>	<b>(5,5)</b>
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
<b>Total</b>	<b>210 192,0</b>	<b>210 676,8</b>	<b>198 012,0</b>	<b>(12 664,8)</b>	<b>(6,0)</b>

<sup>a</sup> Compte tenu du transfert des dépenses de personnel temporaire (autre que pour les réunions) de la catégorie des dépenses opérationnelles à celle des dépenses de personnel civil.

## 2. Formation

25. Les montants prévus au titre de la formation pour l'exercice 2008/09 se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Montant prévu
<b>Consultants</b>	
Consultants au titre de la formation	25,0
<b>Voyages</b>	
Voyages liés à la formation	116,2
<b>Fournitures, services et matériel divers</b>	
Honoraire, fournitures et services liés à la formation	47,0
<b>Total</b>	<b>188,2</b>

26. Le nombre de stagiaires prévu pour l'exercice 2008/09, comparé à ceux des exercices précédents, s'établit comme suit :

(Nombre de stagiaires)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Membres des contingents et de la police</i>		
	<i>Nombre effectif 2006/07</i>	<i>Nombre approuvé 2007/08</i>	<i>Nombre prévu 2008/09</i>	<i>Nombre effectif 2006/07</i>	<i>Nombre approuvé 2007/08</i>	<i>Nombre prévu 2008/09</i>	<i>Nombre effectif 2006/07</i>	<i>Nombre approuvé 2007/08</i>	<i>Nombre prévu 2008/09</i>
En interne	75	233	69	203	469	119	1	–	–
En externe <sup>a</sup>	45	48	18	17	47	10	8	–	1
<b>Total</b>	<b>120</b>	<b>281</b>	<b>87</b>	<b>220</b>	<b>516</b>	<b>129</b>	<b>9</b>	<b>–</b>	<b>1</b>

<sup>a</sup> À la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et dans d'autres centres hors de la zone de la Mission.

27. Les activités de formation sont axées sur le perfectionnement continu des compétences en matière d'encadrement, de gestion et de développement organisationnel, ainsi que sur les compétences opérationnelles et techniques des personnels de la Mission. Il est prévu d'organiser 46 stages, auxquels participeront en tout 217 personnes. Ces stages seront axés sur le renforcement des capacités opérationnelles et techniques des personnels concernant l'informatique, le transport aérien, la discipline et la déontologie, le droit international et le droit humanitaire, le génie, la santé, la sécurité, le contrôle des mouvements, ainsi que le ravitaillement et la gestion du matériel.

### 3. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

28. Le montant demandé pour l'exercice 2008/09, soit 2 250 300 dollars, calculé à partir des taux standard de remboursement pour le matériel majeur (location avec services) et pour le soutien logistique autonome, se répartit comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant prévu</i>
<b>Matériel majeur</b>	
Unités de police constituées	1 808,8
<b>Soutien logistique autonome</b>	
Installations et infrastructures	36,3
Transmissions	221,2
Services médicaux	91,9
Matériel spécial	92,1
<b>Total partiel</b>	<b>441,5</b>
<b>Total</b>	<b>2 250,3</b>

<i>Facteurs approuvés pour la Mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
<b>A. Facteurs applicables à la zone de la Mission</b>			
Contraintes du milieu	1,0	10 juin 1999	–
Usage opérationnel intensif	0,8	10 juin 1999	–
Actes d'hostilité ou abandon forcé	1,0	10 juin 1999	–
<b>B. Facteurs applicables aux pays d'origine</b>			
Différentiel de transport	1,75-2,0		

### III. Analyse des variations<sup>1</sup>

#### *Explication*

On trouvera dans la présente section, pour chaque rubrique, une indication des facteurs auxquels la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : Variations liées à une modification de la portée ou de la nature du mandat ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat;
- **Facteurs externes** : Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation;
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation;
- **Gestion** : Variations dues à des décisions de gestion devant permettre d'obtenir les résultats escomptés avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou avec plus d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits sans incidence sur les produits) ou liées à des problèmes qui apparaissent au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits ou retards dans le recrutement).

	<i>Variation</i>	
<b>Observateurs militaires</b>	85,6	6,2 %

#### • Facteurs externes : appréciation de l'euro par rapport au dollar

29. La variation enregistrée à cette rubrique (85 600 dollars) est imputable essentiellement à l'appréciation de 6,9 % de l'euro par rapport au dollar; en effet,

<sup>1</sup> Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent au moins  $\pm 5\%$  ou 100 000 dollars.

alors qu'on avait retenu, pour le budget de l'exercice 2007/08, un taux de change de 0,802 euro pour 1 dollar, celui appliqué au calcul des prévisions de dépenses pour l'exercice 2008/09, résultant comme il est d'usage du taux de change opérationnel moyen des Nations Unies sur 12 mois, est de 0,747 euro pour 1 dollar. Le coefficient d'abattement pour mouvements de personnel (2 %) appliqué pour calculer les ressources nécessaires au titre du déploiement autorisé de 38 officiers de liaison demeure inchangé par rapport à celui retenu pour 2007/08.

	<i>Variation</i>	
<b>Police des Nations Unies</b>	3 043,7	6,0 %

• **Facteurs externes : appréciation de l'euro par rapport au dollar**

30. La variation enregistrée à cette rubrique (3 043 700 dollars) est imputable essentiellement à l'appréciation de 6,9 % de l'euro par rapport au dollar; en effet, alors qu'on avait retenu, pour le budget de l'exercice 2007/08, un taux de change de 0,802 euro pour 1 dollar, celui appliqué au calcul des prévisions de dépenses pour l'exercice 2008/09, résultant comme il est d'usage du taux de change opérationnel moyen des Nations Unies sur 12 mois, est de 0,747 euro pour 1 dollar. Le coefficient d'abattement pour mouvements de personnel (10 %) appliqué pour calculer les ressources nécessaires au titre du déploiement autorisé de 1 565 membres de la police des Nations Unies demeure inchangé par rapport à celui retenu pour 2007/08.

	<i>Variation</i>	
<b>Unités de police constituées</b>	(201,6)	(2,0 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

31. La variation enregistrée à cette rubrique (201 600 dollars) est imputable essentiellement à la réduction de l'effectif autorisé du Groupe de police spéciale, qui passe de 513 pour l'exercice 2007/08 à 500 pour l'exercice 2008/09, comme convenu aux termes des mémorandums d'accord conclus avec les États qui fournissent ces personnels. Le coefficient d'abattement pour mouvements de personnel (2 %) appliqué pour calculer les ressources nécessaires au titre de la police spéciale demeure inchangé par rapport à celui retenu pour 2007/08.

	<i>Variation</i>	
<b>Personnel recruté sur le plan international</b>	(12 218,9)	(16,6 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

32. La variation enregistrée à cette rubrique (12 218 900 dollars) est imputable essentiellement à l'application, compte tenu des données d'expérience, d'un taux de vacance de postes plus élevé pour calculer les dépenses relatives au personnel recruté sur le plan international pour 2008/09; en effet, le taux retenu est de 30 %, contre 15 % pour l'exercice 2007/08. Les prévisions de dépenses se fondent sur les coûts salariaux propres à la Mission, calculés à partir des coûts effectivement enregistrés pour chaque classe lors de l'exercice précédent. Les dépenses communes

de personnel ont été estimées, pour le personnel recruté sur le plan international, à 54 % du traitement net.

	<i>Variation</i>	
<b>Personnel recruté sur le plan national</b>	(1 075,9)	(2,4 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

33. La variation enregistrée à cette rubrique (1 075 900 dollars) est imputable essentiellement à l'application, compte tenu des données d'expérience, d'un taux de vacance de postes plus élevé pour calculer les dépenses relatives au personnel recruté sur le plan national pour 2008/09; en effet, le taux retenu est de 10 %, contre 5 % pour l'exercice 2007/08. Les prévisions de dépenses se fondent sur le barème des traitements applicable à un agent des services généraux de la classe G-4, échelon VI, recruté sur le plan national.

	<i>Variation</i>	
<b>Volontaires des Nations Unies</b>	(1 410,3)	(23,1 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

34. La variation enregistrée à cette rubrique (1 410 300 dollars) est imputable essentiellement à l'application, compte tenu des données d'expérience, d'un taux de vacance de postes plus élevé pour calculer les dépenses relatives pour calculer les dépenses de personnel relatives aux Volontaires des Nations Unies pour 2008/09; en effet, le taux retenu est de 25 %, contre 10 % pour l'exercice 2007/08. Les prévisions de dépenses se fondent sur un échange de lettres entre l'Organisation et le Programme des Volontaires des Nations Unies.

	<i>Variation</i>	
<b>Personnel temporaire (autre que pour les réunions)</b>	(62,1)	(14,5 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

35. La variation enregistrée à cette rubrique (62 100 dollars) est imputable essentiellement à l'application, compte tenu des données d'expérience, d'un taux de vacance de postes plus élevé pour calculer les dépenses relatives au personnel temporaire recruté sur le plan international et sur le plan national pour 2008/09; en effet, ces taux sont respectivement de 30 % et de 10 %, contre 15 % et 5 % pour l'exercice 2007/08.

	<i>Variation</i>	
<b>Installations et infrastructures</b>	916,5	9,9 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

36. La variation enregistrée à cette rubrique (916 500 dollars) est imputable essentiellement à l'augmentation des montants demandés au titre des services d'entretien, découlant d'une hausse de 30 % du prix des services de restauration, de

blanchisserie et de nettoyage (à la suite de nouveaux arrangements contractuels entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 2006), au titre de l'élimination de déchets dangereux et de la dépollution des sols contaminés (conformément aux arrangements en vigueur), et au titre de l'essence, des carburants et des lubrifiants (résultant de la hausse de 8,6 % du prix du gazole, qui passe de 0,70 dollar le litre en 2007/08 à 0,76 dollar pour 2008/09). Cette augmentation est partiellement compensée par des gains d'efficacité résultant d'une économie de 239 100 dollars au titre des fournitures d'entretien, rendue possible par la mise en œuvre du programme d'entretien préventif des installations qui suppose la réalisation par avance d'inspections et de réparations afin de réduire au minimum les remises en état au cours de l'hiver.

	<i>Variation</i>	
<b>Transports terrestres</b>	190,1	7,0 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

37. La variation enregistrée à cette rubrique (190 100 dollars) est imputable essentiellement à la hausse de 8,6 % du prix du gazole, qui passe de 0,70 dollar le litre en 2007/08 à 0,76 dollar pour 2008/09; à cette hausse vient s'ajouter une augmentation de la consommation des véhicules les plus anciens (ancienneté moyenne : 12 ans pour les véhicules lourds et plus de 10 ans pour les véhicules légers). Cette augmentation des montants demandés est partiellement compensée par une diminution des provisions requises au titre des pièces détachées, fondée sur les données d'expérience.

	<i>Variation</i>	
<b>Transports aériens</b>	(518,8)	(31,7 %)

• **Gestion : arrangements contractuels avantageux pour la location de l'hélicoptère**

38. La variation enregistrée à cette rubrique (518 800 dollars) est imputable essentiellement à la baisse du coût de la location de l'hélicoptère suite à de nouveaux arrangements contractuels entrés en vigueur le 30 octobre 2007.

	<i>Variation</i>	
<b>Transmissions</b>	(558,4)	(14,8 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

39. La variation enregistrée à cette rubrique (558 400 dollars) est imputable essentiellement au fait que l'on n'achètera pas et que l'on ne remplacera pas des matériels de transmission en 2008/09, ce qui n'avait pas été le cas en 2007/08, et que l'on envisage une diminution des dépenses au titre de l'entretien du matériel et de l'achat de pièces détachées, fondée sur les données d'expérience.

	<i>Variation</i>	
<b>Informatique</b>	(708,5)	(22,1 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

40. La variation enregistrée à cette rubrique (708 500 dollars) est imputable essentiellement au fait que l'on n'achètera pas et que l'on ne remplacera pas des matériels informatiques en 2008/09, ce qui n'avait pas été le cas en 2007/08, et que l'on envisage une diminution des dépenses au titre de l'achat de pièces détachées, fondée sur les données d'expérience. Cette diminution est partiellement annulée par une augmentation au titre des services informatiques résultant de la hausse des prix des services de stockage et d'extraction des données ainsi que des services d'appui.

	<i>Variation</i>	
<b>Services médicaux</b>	(75,6)	(15,5 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

41. La variation enregistrée à cette rubrique (75 600 dollars) est imputable essentiellement au fait que l'on n'achètera pas et que l'on ne remplacera pas de matériel médical en 2008/09, ce qui n'avait pas été le cas en 2007/08.

	<i>Variation</i>	
<b>Fournitures, services et matériels divers</b>	(91,0)	(7,1 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

42. La variation enregistrée à cette rubrique (91 000 dollars) est imputable essentiellement à la réduction des frais bancaires, les données d'expérience laissant prévoir une diminution des opérations bancaires.

#### IV. Décisions que l'Assemblée générale devra prendre

43. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre au sujet du financement de la Mission d'administration intérimaire au Kosovo portent sur les points suivants :

a) Ouverture d'un crédit d'un montant de 198 012 000 dollars pour financer les dépenses de la Mission au cours de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2009;

b) Mise en recouvrement du montant mentionné à l'alinéa a) ci-dessus à raison d'un montant mensuel de 16 501 000 dollars, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de reconduire le mandat de la Mission.

**V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/276 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale, le Comité des commissaires aux comptes et le Bureau des services de contrôle interne**

**A. Assemblée générale**

(Résolution 61/276)

*Décision/demande*

*Mesures prises*

**Section II : établissement et présentation des budgets**

Faire figurer à l'avenir dans les projets de budget et les rapports sur l'exécution des budgets, des éléments d'information sur les décisions de gestion les plus importantes concernant le budget de la mission et son exécution, notamment celles relatives aux dépenses opérationnelles (par. 2)

Disposition appliquée. Le présent rapport contient des informations relatives à des décisions de gestion susceptibles d'améliorer l'efficacité et l'efficience de la Mission dans le cadre des tableaux de bord budgétaires axés sur les résultats et organisés par composante et des hypothèses de planification.

Les améliorations de la gestion et les gains d'efficacité recherchés, ainsi que les stratégies qui seront suivies à cet effet, doivent être indiqués dans les projets de budget (par. 4).

Disposition appliquée (voir par. 22 ci-dessus)

Continuer à affiner les hypothèses budgétaires et les prévisions de dépenses et faire rapport à l'Assemblée générale sur la question à la deuxième partie de la reprise de sa soixante-deuxième session (par. 5)

Disposition appliquée (voir sect. II.A. ci-dessus)

Contrôler plus efficacement les engagements, compte tenu de l'augmentation notable des annulations d'engagements d'exercices antérieurs (par. 6)

La part qu'occupent les engagements dans les dépenses totales a diminué de 56,9 % durant l'exercice 2006/07 par rapport à l'exercice 2005/06, passant de 15 302 900 dollars à 6 599 100 dollars.

**Section VII : dotation en effectifs, recrutement et taux de vacance de postes**

Recourir plus largement à du personnel recruté sur le plan national, s'il y a lieu, en tenant compte des besoins de la mission et de son mandat (par. 3)

La MINUK continue d'œuvrer au renforcement des capacités nationales en recourant davantage au personnel recruté sur le plan national. Ainsi, les fonctions du personnel recruté sur le plan international qui peuvent être effectivement et efficacement assumées par le personnel recruté sur le plan national seront transférées à ce dernier.

Veiller à ce que les postes vacants soient pourvus rapidement (par. 4)

La Mission examine régulièrement son taux d'occupation des postes.

Examiner régulièrement la dotation en effectifs des missions, compte tenu en particulier de leur mandat et de leur concept d'opérations, et tenir compte des résultats de cet examen dans les projets de budget, notamment en justifiant dûment toute création de poste proposée (par. 5)

La dotation en effectifs proposée pour la Mission est inchangée par rapport au niveau de 2007/08.

### **Section IX : Formation**

Proposer des activités de perfectionnement professionnel au personnel recruté sur le plan national et faire participer pleinement les membres de ce personnel à tous les programmes de formation pouvant les intéresser (par. 2)

Il convient de noter que les membres du personnel de la Mission recruté sur le plan national représentent 64 % et 59 % des bénéficiaires des programmes de formation, pour 2007/08 et 2008/09 respectivement.

### **Section XIII : Transports aériens**

Que les missions prennent en considération, lorsqu'elles examinent leurs besoins en matière de transports, des moyens qui soient efficaces, d'un bon rapport coût-efficacité, adaptés aux besoins opérationnels et de nature à garantir la sécurité du personnel, et qu'elles tiennent pleinement compte du mandat, de la complexité, des particularités et des conditions opérationnelles qui leur sont propres

Disposition appliquée. Un hélicoptère est actuellement affrété par la Mission.

Procéder à des contrôles de qualité et à des évaluations des services aériens afin de veiller au strict respect des normes établies (par. 6)

Disposition appliquée

### **Section XX : Coordination régionale**

Élaborer et mettre en œuvre des plans de coordination régionale alignés sur les objectifs des missions, en gardant à l'esprit le mandat de chaque mission (par. 2)

Sans objet

### **Section XXI : Partenariats, coordination des équipes de pays et missions intégrées**

Définir clairement, dans les projets de budget des missions de maintien de la paix intégrées complexes, le rôle des missions intégrées et leurs responsabilités vis-à-vis de leurs partenaires, ainsi que les stratégies utilisées pour améliorer la coordination et la collaboration avec les équipes de pays des Nations Unies afin d'obtenir de meilleurs résultats au niveau des composantes concernées (par. 2)

Sans objet

## B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

(A/61/852)

*Décision/demande*

*Mesures prises*

### Section III : Budgétisation axée sur les résultats

Le cadre de budgétisation axée sur les résultats devrait être clairement lié au mandat de la mission établi par le Conseil de sécurité et aux ressources demandées. Les indicateurs de succès devraient permettre de mesurer les résultats obtenus. Comme demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution 59/296, ils devraient aussi refléter, autant que possible, la contribution de la mission aux réalisations escomptées et aux objectifs arrêtés et non pas celle des États Membres (par. 14).

La MINUK s'efforce d'améliorer la formulation des cadres de budgétisation axée sur les résultats en employant, dans la mesure du possible des données de référence et des objectifs précis dans les indicateurs de succès.

Le processus de planification de la Mission est intégralement lié aux cadres de budgétisation axée sur les résultats pour les composantes techniques et pour les composantes d'appui de la Mission. Les cadres sont élaborés à partir des hypothèses retenues pour la planification de la Mission, tant pour les composantes techniques que pour les composantes d'appui.

### Section V : Gestion financière

Le Comité demande à nouveau que des efforts soient faits pour évaluer avec plus de précision les besoins et exercer un contrôle plus strict sur les obligations (par. 27).

La part qu'occupent les engagements dans les dépenses totales a diminué de 56,9 % durant l'exercice 2006/07, par rapport à l'exercice 2005/06, passant de 15 302 900 dollars à 6 599 100 dollars.

### Section VII : Composante militaire

Le Comité recommande que l'on cherche davantage à utiliser des hypothèses réalistes pour établir les prévisions budgétaires à ce titre (par. 30).

Les prévisions de dépenses de la Mission relatives aux forces de police spéciales sont établies sur la base des coûts standard, des mémorandums d'accord conclus avec les pays qui fournissent des unités de police constituées et de l'expérience récente de la Mission. L'effectif proposé pour les forces de police spéciales a été ramené de 513 postes en 2007/08 à 500 postes pour 2008/09. Un coefficient de rotation du personnel de 2 % a été appliqué au calcul des dépenses relatives aux officiers de liaison et aux forces de police spéciales.

Le Comité recommande que les montants engagés au titre des dépenses militaires soient maintenus à l'étude afin d'éviter un excès d'engagements inutilisés (par. 31).

Disposition appliquée. Le Département de la gestion et le Département de l'appui aux missions maintiendront à l'examen les montants remboursés aux gouvernements qui fournissent des unités de police spéciales. Il convient également de signaler que, dans le souci d'appliquer une plus grande rigueur à l'élaboration du budget, un coefficient de rotation du personnel de 2 % a été appliqué au calcul des dépenses relatives aux forces de police spéciales pour les exercices 2007/08 et 2008/09.

Le Comité encourage le Secrétaire général à rechercher les moyens de réduire l'élément relève des dépenses militaires. Afin de faciliter son examen futur de cette question, le Comité demande que des données soient fournies quand il examinera les budgets et les rapports sur leur exécution (par. 32).

Le Comité demande que la fourniture appropriée de rations de bonne qualité soit prise en compte lors de la conclusion du marché mondial relatif aux rations et compte recevoir des renseignements à ce sujet dans les projets de budget des opérations de maintien de la paix (par. 34).

### **Section VIII : Personnel civil**

Le Comité recommande que ces missions s'attachent à réduire leurs taux de vacance de postes avant de demander une augmentation de leurs effectifs (par. 36).

#### **Parité**

Le Comité compte que l'on s'attachera comme il convient à maintenir un équilibre approprié dans les recrutements aux postes de haut niveau et à améliorer la parité à tous les niveaux (par. 42).

#### **Missions réduisant leurs effectifs**

Dans les missions qui réduisent leurs effectifs, le Comité compte que le niveau des effectifs et la structure correspondante des classes seront gardés à l'étude, en particulier dans les services d'appui (par. 43).

#### **Recours accru au personnel recruté sur le plan national**

Lorsqu'elles demandent une augmentation du nombre des agents recrutés sur le plan national, toutes les missions devraient impérativement définir les fonctions de fonctionnaires recrutés sur le plan international qui sont transférées à ces agents. Cette démarche est particulièrement importante dans un contexte de consolidation de la paix après les conflits.

La MINUK envisage de continuer à utiliser son hélicoptère pour assurer la relève de ses unités de police spéciales.

Le droit qu'a l'ONU d'inspecter n'importe quelle partie de la chaîne d'approvisionnement d'un vendeur est désormais inscrit dans le contrat en cours de négociation et le projet de contrat-type relatifs à la fourniture de rations. La Mission procède, selon que de besoin, à des inspections pour vérifier le respect des spécifications concernant les rations alimentaires.

La Mission examine régulièrement son taux d'occupation des postes.

La Mission continuera de tenir compte de la recommandation du Comité consultatif dans le recrutement de son personnel de haut niveau. Il ressort de données statistiques internationales récentes que les effectifs sont constitués à 32 % de femmes et à 68 % d'hommes. S'agissant du personnel recruté sur le plan national, on compte 45 % de femmes pour 55 % d'hommes.

La dotation en effectifs proposée pour la Mission est inchangée par rapport au niveau de 2007/08.

La dotation en effectifs proposée pour la Mission est inchangée par rapport au niveau de 2007/08.

## Section IX : Dépenses opérationnelles

### Formation

Tout en reconnaissant l'importance de la formation pour l'accroissement de l'efficacité des missions, le Comité estime que des mesures supplémentaires doivent être prises pour que les programmes de formation soient plus efficaces par rapport à leur coût et mieux adaptés aux besoins de chaque mission. Il conviendrait de réduire les voyages aux fins de la formation en favorisant la formation de formateurs et en examinant toutes les possibilités de vidéoconférence et d'apprentissage électronique (par. 48).

Compte tenu du rôle de plus en plus important que jouent les agents recrutés sur le plan national et étant donné qu'il importe de renforcer les capacités nationales et d'offrir des possibilités de perfectionnement professionnel aux agents recrutés sur le plan national, le Comité estime que le personnel recruté sur le plan national doit bénéficier pleinement des programmes de formation (par. 51).

### Opérations aériennes

Le Comité demande que, lorsque d'importantes augmentations des dépenses ou des arrangements contractuels concernant les aéronefs sont prévus, les projets de budget contiennent à l'avenir des justifications complètes, y compris toutes mesures palliatives prises par la mission ou le Siège (par. 51).

### Voyages

Le Comité consultatif constate avec préoccupation que plusieurs missions ont dépassé largement les crédits ouverts au titre des voyages. Il recommande que les frais de voyage soient budgétisés correctement et que tout dépassement à ce titre soit évité (par. 55).

### Coopération régionale

Le Comité consultatif salue les initiatives en matière de coopération régionale et intermissions, qui concernent des activités liées à la sécurité aérienne, aux services médicaux, aux opérations aériennes, à un centre d'opérations aériennes stratégiques, aux évacuations

L'augmentation des voyages aux fins de la formation est liée à celle des formations proposées au personnel de la Mission et à l'appréciation de l'euro par rapport au dollar des États-Unis. Cependant, le budget proposé prévoit une réduction des besoins en ce qui concerne les frais liés à la formation, les fournitures et les services, en raison de la mise en œuvre, par la Mission, du principe de la formation des formateurs. La Mission envisage de suivre de près ses besoins en formation.

Il convient de noter que les membres du personnel de la Mission recruté sur le plan national représentent 64 % et 59 % des bénéficiaires des programmes de formation, pour 2007/08 et 2008/09 respectivement.

Les frais de location de l'hélicoptère de la Mission ont été réduits de 34,5 % pour l'exercice 2008/09 sur la base du nouveau contrat entré en vigueur en octobre 2007.

L'augmentation des voyages aux fins de la formation est liée à celle des formations proposées au personnel de la Mission et à l'appréciation de l'euro par rapport au dollar des États-Unis. Cependant, le budget proposé prévoit une réduction des besoins en ce qui concerne les frais liés à la formation, les fournitures et les services, en raison de la mise en œuvre, par la Mission, du principe de la formation des formateurs. La Mission envisage de suivre de près ses besoins en formation.

Sans objet

sanitaires par voie aérienne et à un cargo côtier, et se propose d'en vérifier l'efficacité dans le cadre des projets de budget pour l'exercice 2008/09 (par. 62).

(A/61/852/Add.8)

Le Comité a été informé de la difficulté que la MINUK avait à retenir son personnel. À mesure qu'elle réduit ses activités, en effet, la Mission perd des ressources humaines précieuses et expérimentées au profit d'autres missions, d'organismes des Nations Unies et d'organisations extérieures au système des Nations Unies. Selon le Secrétariat, diverses mesures de nature à atténuer ce problème sont envisagées. Le Comité recommande que des mesures soient prises rapidement à cet effet (par. 11).

Le Comité relève que, compte tenu du transfert de compétences aux institutions locales de gouvernement autonome, le projet de tableau d'effectifs de la MINUK pour l'exercice 2007/08 prévoit une réduction nette de 61 postes et de 1 poste de Volontaire des Nations Unies. Le Comité ne doute pas que, la Mission continuant à transférer des compétences et à réduire ses activités, son organigramme et son tableau d'effectifs, dont la classe des postes, seront maintenus à l'étude (par. 14).

Dans le souci de retenir son personnel hautement qualifié et expérimenté jusqu'à l'achèvement de son mandat, la MINUK a adopté, en consultation avec le Département de la gestion, les mesures suivantes :

- Prorogation d'une année des contrats d'engagement du personnel
- Flexibilité en matière de prorogation des engagements au-delà de l'âge de départ obligatoire à la retraite
- Priorité à l'engagement, dans d'autres missions, du personnel de la MINUK recruté sur le plan international, conformément à la politique établie de réduction des effectifs
- Paiement d'une indemnité de licenciement, conformément aux dispositions du Statut du personnel, lorsqu'il faudra mettre fin aux contrats d'engagement à la clôture de la Mission
- Affectation temporaire dans d'autres missions, pour des périodes successives de trois mois, du personnel occupant des postes essentiels, en attendant l'aboutissement de la procédure normale de recrutement

La dotation en effectifs proposée pour la Mission est inchangée par rapport au niveau de 2007/08.

## C. Comité des commissaires aux comptes

(A/61/5 (vol. II), chap. II)

<i>Décision/demande</i>	<i>Mesures prises</i>
<p>Le Comité a noté qu'à la MINUK, le fichier de fournisseurs n'avait pas été mis à jour (par. 82).</p>	<p>Disposition appliquée</p>
<p>L'Administration a accepté, comme le Comité le recommandait, de se conformer aux dispositions du Manuel des achats concernant la tenue des dossiers des fournisseurs (par. 83).</p>	
<p>Lors du dernier audit de la MINUK, le Comité a constaté que 174 (41 %) des 420 bons de commande établis au titre du crédit alloué à la Mission (hors documents d'engagement de dépenses) pour un montant total de 15 060 000 dollars avaient été émis au cours du dernier trimestre de l'exercice, ce qui illustre les effets de la non-planification des achats. Une analyse plus poussée a fait apparaître que les commandes passées au seul mois de juin 2006 s'élevaient à 5 740 000 dollars, ce qui représente 74 % du montant des commandes du quatrième trimestre (7 750 000 dollars) (par. 104).</p>	<p>Pour chaque exercice budgétaire, la MINUK élabore un plan d'achats. Le dernier plan approuvé concerne l'exercice budgétaire 2007/08. En coordination avec le Département de l'appui aux missions, la Section des achats de la MINUK procède à un examen trimestriel du plan afin de vérifier la structure des dépenses de chaque centre de coûts de la Mission. La Section des achats assure aussi, avec les responsables des centres de coûts, le suivi des prévisions arrêtées afin d'évaluer les objectifs relatifs aux dépenses.</p>
<p>Le Comité recommande à nouveau que le Département des opérations de maintien de la paix : a) veille à planifier convenablement ses achats; b) assure un suivi régulier du rythme et de la composition des dépenses de la MINUSTAH et de la MINUK pour garantir le respect de leurs plans d'achat (par. 108).</p>	
<p>La MINUSTAH et la MINUK n'avaient pas officiellement défini les besoins en formation des membres de leur personnel chargés des achats [par. 111 a)].</p>	<p>Le Département de l'appui aux missions collabore étroitement avec le Département de la gestion à l'organisation d'un stage de formation de cinq jours destiné au personnel chargé des achats, et d'un autre stage de cinq jours destiné aux membres du Comité local des marchés. Dans le cadre de stages pilotes, une formation a été dispensée au personnel de la MONUC en mai et juin 2007, tandis que le lancement du programme à l'échelle de l'ensemble des missions et des bureaux hors siège est prévu pour la période allant de septembre 2007 à février 2008. Le Département de l'appui aux missions a adressé à toutes les missions de maintien de la paix des directives concernant l'affectation, dans les budgets de 2008/09, de fonds destinés à la formation du personnel chargé des achats. Sur les cinq membres du personnel de la MINUK chargés des achats qu'il était prévu de former, deux ont effectivement suivi le stage de formation.</p>
<p>L'Administration a accepté, comme le Comité le recommandait à nouveau, de déterminer quels étaient les besoins en formation des fonctionnaires chargés des achats dans les missions et de répondre à ces besoins (par. 112).</p>	

Dans son rapport d'audit n° AP2005/650/05 publié le 28 juin 2006, le Bureau des services de contrôle interne a signalé qu'en un peu plus de quatre ans, la MINUK avait réglé 2,3 millions de dollars de trop à un fournisseur de carburant en raison de l'insuffisance des contrôles internes. Elle a décidé de cesser ses paiements à son fournisseur entre septembre 2005 et février 2006. Le montant dû est inscrit à la rubrique comptes créditeurs au 30 juin 2006 (par. 165).

Les montants indûment versés s'expliquent par l'insuffisance des vérifications consistant à corroborer les fluctuations du prix au litre avec le contrat signé avec le fournisseur. Le Comité a constaté que la MINUK avait depuis renforcé ses contrôles et vérifiait les fluctuations du prix au litre par rapport au contrat (par. 166).

La MINUK a fait savoir qu'elle rencontrait des difficultés puisque la Section des approvisionnements devait comparer manuellement les factures reçues du fournisseur avec le relevé, du fait qu'elle ne pouvait pas se fier aux états créés au moyen du système FuelLog pour établir une correspondance avec les factures émanant du fournisseur. La Section des approvisionnements et la Section des transmissions et de l'informatique ont également indiqué que des erreurs se produisaient avec le système FuelLog lors du transfert de données entre serveurs. De l'avis du Comité, il est préoccupant que les fichiers de sauvegarde du système FuelLog ne soient pas vérifiés régulièrement afin de veiller à l'exactitude des données en cas de restauration (par. 167).

Le Comité a constaté qu'il y avait un déséquilibre dans l'utilisation des véhicules de même catégorie à la MINUK, à la MINUS et à l'ONUCI faute de plan de rotation (par. 171).

Le Comité recommande au Département de veiller à l'application de la politique de rotation des véhicules (par. 172).

À la suite d'une enquête approfondie, la Section des communications et de l'informatique et la Section du transport ont établi que la plupart des problèmes tenaient à l'inadéquation de l'infrastructure d'appui au système en place et à un manque de coordination. La MINUK procède à une amélioration constante de l'infrastructure d'appui. En outre, la Mission a adopté des mesures correctives visant à assurer l'instauration de mesures de sauvegarde effectives. Il convient de signaler que les versements excédentaires s'expliquaient par des considérations contractuelles et non pas techniques.

La politique de rotation des véhicules est appliquée de manière aussi cohérente que possible. En raison du kilométrage élevé des véhicules de la MINUK et de la réduction des effectifs en cours, l'essentiel de cette rotation se produit naturellement; à mesure que les effectifs diminuent, le parc automobile se réduit automatiquement, les véhicules à kilométrage élevé ou comptant de nombreuses années d'utilisation étant passés par profits et pertes les premiers. Il convient de signaler également qu'en raison du kilométrage élevé de la plupart des véhicules polyvalents à quatre roues motrices et autres véhicules légers et de la détérioration qui s'ensuit, la rotation ne peut être pleinement appliquée, les fonctionnaires appartenant à différentes catégories et exerçant des fonctions différentes.

Les états établis par la MINUK ont fait apparaître des anomalies concernant cinq véhicules dont le kilométrage était particulièrement élevé, puisque les distances parcourues étaient comprises entre 426 539 et 826 538 kilomètres. La MINUK a expliqué que l'erreur provenait d'un mauvais fonctionnement du système CarLog embarqué (par. 182).

Par ailleurs, l'analyse des informations recueillies par le système FuelLog a montré que le nombre de litres censés avoir été utilisés pour faire le plein dépassait la capacité totale des réservoirs, ce qui d'après la MINUK tenait à une erreur de calibrage (par. 183).

Le Département a accepté, comme le Comité le recommandait, d'enquêter sur la cause des anomalies et des erreurs figurant dans les états établis au moyen des systèmes CarLog et FuelLog et de prendre les mesures voulues afin de remédier au problème (par. 184).

À l'instar de la MINUSTAH, la MINUK a également quelques indicateurs qui ne sont pas mesurables, sont trop vagues, ne sont pas assortis de délais ou pour lesquels les ressources nécessaires n'ont pas été déterminées en fonction des produits requis pour que les réalisations escomptées se matérialisent (par. 348).

Le Département a accepté, comme le Comité le recommandait, d'examiner son cadre de budgétisation axée sur les résultats de sorte que les indicateurs de succès et les produits soient mesurables, précis et assortis d'échéanciers (par. 351).

Il est indispensable de pouvoir produire des justificatifs dans la perspective de l'établissement des rapports sur l'exécution du budget afin de savoir quelles activités ont été effectivement menées à bien. Le Comité a noté que la MINUK ne collectait pas de façon systématique et régulière les informations requises pour suivre l'exécution du budget selon les modalités de budgétisation axée sur les résultats et n'avait donc pas réuni suffisamment de justificatifs sous forme de documents originaux à l'appui des indicateurs de succès et des produits (par. 353).

Le Département a accepté, comme le Comité le recommandait, de mettre en œuvre dans toutes les missions un système de suivi des opérations de collecte de données en rapport avec la budgétisation axée sur les résultats et à indiquer dans le budget des missions si

Le kilométrage anormalement élevé enregistré sur certains véhicules a été corrigé par le remplacement du système CarLog embarqué et tous les autres véhicules font l'objet d'un suivi rigoureux. L'administration de la MINUK publie, par le biais de Lotus Notes, des notes invitant le personnel à vérifier la quantité de carburant indiquée sur les récépissés avant de signer ces derniers.

Disposition appliquée. La MINUK s'emploie à améliorer la formulation des cadres de budgétisation axée sur les résultats en utilisant, dans la mesure du possible, des données de référence et des objectifs précis pour les indicateurs de succès et les produits. Les indicateurs figurant dans le budget de 2008/09 sont établis sur la base du mandat de la MINUK.

La MINUK gère et analyse ses processus de collecte des informations ayant trait à l'obtention des réalisations escomptées, aux indicateurs de succès et aux produits par le biais d'interlocuteurs désignés dans chaque secteur d'intervention (police des Nations Unies, justice, information et appui).

Dans le cadre du processus de collecte des informations, les interlocuteurs désignés se concertent avec leurs chefs de bureau au sujet de la mise en œuvre des cadres de budgétisation axée sur les résultats. À intervalles réguliers ou à la demande, ils communiquent leurs constatations à l'interlocuteur central de la MINUK pour la budgétisation axée sur les résultats. Chacun d'entre eux a reçu une formation de base en matière de budgétisation axée sur les résultats et gère une base de données où sont consignées les informations recueillies.

les produits relatifs aux réalisations escomptées portaient sur l'exercice budgétaire considéré ou avaient trait aux résultats effectivement obtenus pendant la période qui s'était écoulée depuis que le produit avait été choisi (par. 357).

Durant le cycle budgétaire de 2008/09, les interlocuteurs nouvellement désignés qui n'avaient pas reçu de formation de base ont été formés à la méthodologie des cadres de budgétisation axée sur les résultats à l'occasion des réunions ordinaires des interlocuteurs et aussi à titre individuel par l'interlocuteur central et par le Chef du budget. La base de données centrale, où sont consignées les informations communiquées par les interlocuteurs des différents secteurs d'intervention, est gérée par l'interlocuteur central et par le Chef du budget. Par ailleurs, la MINUK a créé et gère sur Lotus Notes un système de suivi de la budgétisation axée sur les résultats, qui est devenu pleinement opérationnel en 2006. La Section des communications et de l'informatique et le Groupe du budget ont prévu d'organiser, en février 2008, à l'intention des interlocuteurs des différents secteurs d'intervention et des responsables des centres de coûts, un stage de formation à l'utilisation du système de suivi de la budgétisation axée sur les résultats.

La recommandation précédente du Comité tendant à ce que les missions appliquent la norme de l'Organisation selon laquelle il ne doit pas y avoir plus d'une imprimante pour quatre ordinateurs de bureau n'a pas été appliquée par la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL), la MINUK et la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) (par. 359).

En raison de la proportion élevée des imprimantes par rapport aux ordinateurs de bureau, l'acquisition d'imprimantes supplémentaires ou de remplacement ne figure pas dans les prévisions de dépenses des exercices 2007/08 et 2008/09. Les passations par profits et pertes qui seront effectuées d'ici à juin 2009 devraient permettre d'atteindre le ratio cible d'une imprimante pour quatre ordinateurs.

Le Département a accepté, comme le Comité le recommandait, de réévaluer les budgets consacrés à l'achat d'imprimantes en tenant compte du ratio cible d'une imprimante pour quatre ordinateurs (par. 360)

## D. Bureau des services de contrôle interne

(A/61/760 et Corr.1)

*Décision/demande*

*Mesures prises*

La Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA), la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE), la MINUK, la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL), la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) et l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) devraient adopter le Système électronique de comptabilisation des carburants dans les missions ou d'autres systèmes de surveillance du carburant et veiller à ce que ceux-ci couvrent la totalité de la zone d'opérations de la mission et l'ensemble du matériel – véhicules, générateurs et aéronefs. Par ailleurs, le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB) devrait affecter les ressources nécessaires à la mise en place du Système électronique de comptabilisation des carburants dans l'ensemble de la mission (par. 38).

La Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) devrait récupérer les versements anticipés perçus par un fournisseur en République démocratique du Congo, d'un montant total de 1,9 million de dollars, et la MINUK devrait récupérer les 2 millions de dollars excédentaires qu'elle a versés à un important fournisseur au Kosovo (par. 42).

La MINUEE, la MINUK, la MINUS et l'ONUCI devraient rationaliser et définir clairement le rôle et les responsabilités des différents services intervenant dans le traitement des factures (par. 46).

La Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), la MINUK et l'ONUCI devraient veiller à ce que tous les paiements soient accompagnés des pièces justificatives requises en vertu du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies (par. 48).

La MINUEE, la MINUK, la MINUL, la MINUS, la MINUSTAH, la MONUC, l'ONUB et l'ONUCI devraient remédier aux lacunes constatées en matière de sécurité, de sûreté et de protection de l'environnement dans le cadre de la gestion des carburants (par. 70).

Toutes les stations d'essence de la MINUK sont équipées du livre de bord sur la consommation de carburant (système FuelLog), qui permet de suivre et d'enregistrer la distribution du carburant. Toutes les informations relatives à la consommation et à la distribution de carburant par véhicule, y compris le kilométrage et la consommation, sont analysées par la Section du transport et des actions de suivi sont engagées s'il y a lieu.

Le montant de 2 millions de dollars a été récupéré auprès du fournisseur.

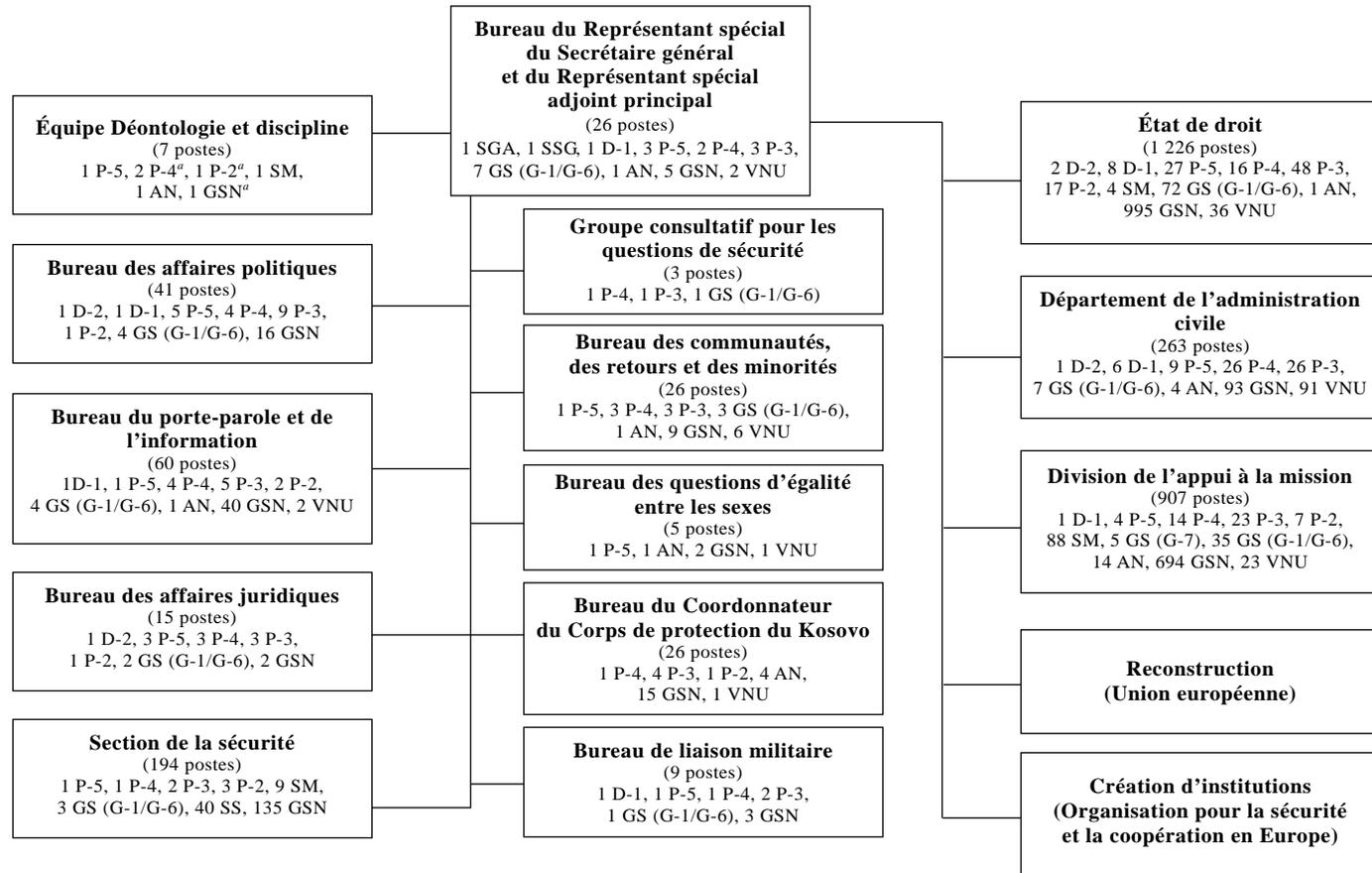
Disposition mise en application. Le Guide des procédures financières à l'usage des missions a été publié en février 2006.

Disposition mise en application. Le Guide des procédures financières à l'usage des missions a été publié en février 2006.

La Mission continuera d'examiner les moyens de renforcer la sécurité, la sûreté et la protection de l'environnement, en même temps qu'elle appliquera les normes d'émission internationales et celles de l'Union européenne, y compris les mesures de sécurité concernant les approvisionnements en carburant, et actualisera régulièrement les plans d'urgence relatifs au carburant.

## Organigrammes

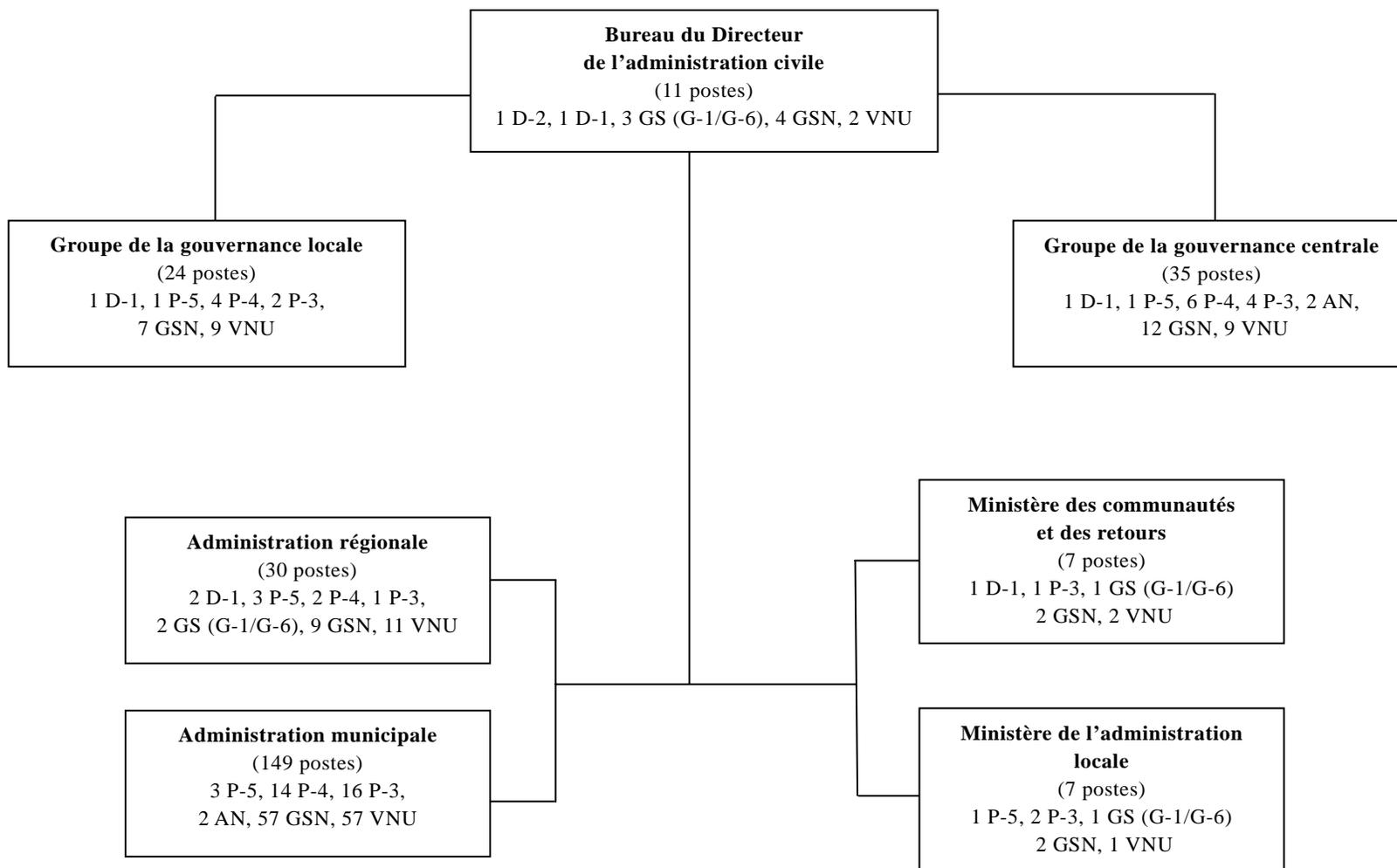
## A. Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo



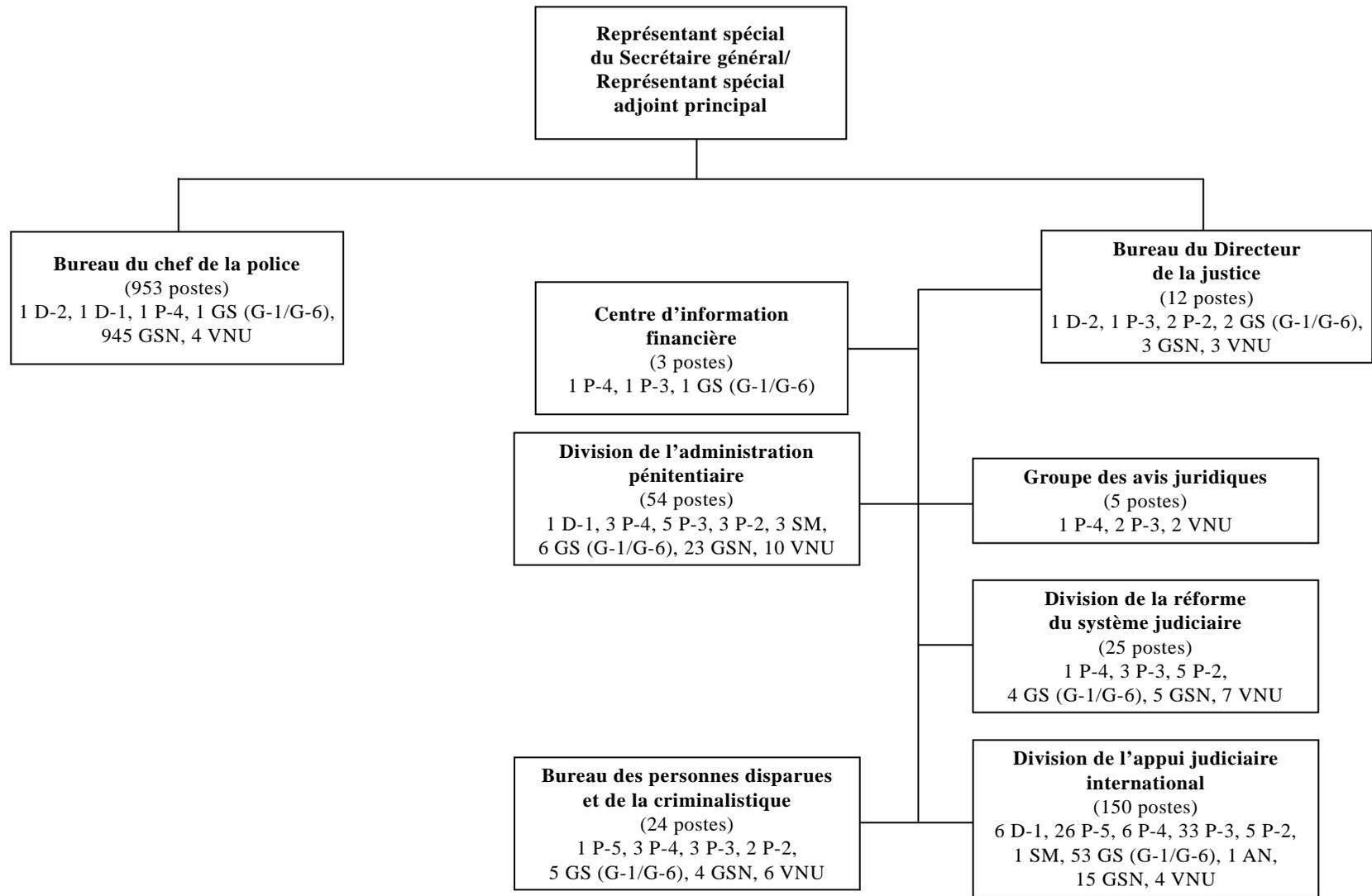
*Abréviations* : SGA = Secrétaire général adjoint; SSG = Sous-Secrétaire général; SM = agent du Service mobile; GS = agent des services généraux; GSN = agent des services généraux recruté sur le plan national; AN = administrateur recruté sur le plan national; VNU = Volontaires des Nations Unies; SS = agent du Service de sécurité.

<sup>a</sup> Personnel temporaire.

## B. Département de l'administration civile



## C. État de droit



## D. Division de l'appui à la Mission

